



Comité de bassin

Séance plénière

7 juillet 2022

Diffusion

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion	1
2. Ordre du jour.....	3
3. Procès-verbal.....	4
4. Liste de présence	47



Comité de bassin Séance plénière

Jeudi 7 juillet 2022
de 10h à 15 h

Château de Blois (6 place du Château - 41000 Blois)
en présentiel uniquement

Ordre du jour

Pour délibération du CB : D

MATIN (de 10h à 13h)

INSTANCES

Approbation du procès-verbal du 3 mars 2022 D

COMMUNICATION

Programmes courts de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur France Télévision

INTERNATIONAL

1. Bilan de l'action internationale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du comité de bassin
2. Table ronde avec une délégation du Burkina Faso : présentation du contexte et des avancées des partenariats institutionnels
3. Retour sur le Forum mondial de l'eau au Sénégal (21 au 25 mars 2022)

PLANIFICATION

1. Avis sur le Sage du Thouet (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire) D
2. Point d'information sur le « porter à connaissance » du Sdage et de son programme de mesures

INSTANCES

Composition du conseil scientifique

PROGRAMME

Bilan d'avancement des engagements du 11^e programme 2019-2021

APRÈS-MIDI

INSTITUTIONNEL

Présentation de l'initiative du Parlement de Loire et débats

INSTANCES

Règlement intérieur du comité de bassin D
- Amendements divers

Une visite du château de Blois par un guide-conférencier pourra être organisée à 15h30, à l'issue de ce comité, pour celles et ceux qui le souhaitent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président :

Je suis très heureux de vous accueillir dans ce magnifique château de Blois. Je vais commencer par remercier M. le Directeur général d'avoir proposé ce lieu pour cette rencontre du comité de bassin. Cela permet de faire le tour de tous les territoires. Notre bassin hydrographique est très grand. Il y a tant de merveilles à découvrir. Je suis heureux de vous voir nombreux, ce qui montre bien que ce n'est pas un frein pour les uns et pour les autres.

Je suis très heureux d'accueillir pour ce comité de bassin :

- Mme la Préfète de Région qui, je le rappelle, est également préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne ;
- Mme Félix, vice-présidente du comité de bassin ;
- M. le Directeur général.

Mesdames et messieurs, ce matin, nous allons avoir un comité de bassin un peu particulier, très tourné autour de l'international. D'ailleurs, je salue la présence de Mme Aubert, la présidente de commission mais qui vient d'être élue présidente du Partenariat français pour l'eau. Je tiens à la féliciter. Cela montre son engagement et la reconnaissance de ses pairs sur ces sujets internationaux. Nous recevrons tout à l'heure nos collègues burkinabés. Néanmoins, je tiens tout de suite à saluer :

- la vice-présidente du comité de bassin du Nakanbé, Mme Domebeiwini Léonie Hien ;
- le président du conseil d'administration, M. Habdoulaye Koudakidiga ;
- le directeur de la prospective et de la planification de l'agence, M. Donatien Idani ;
- le chef du service « développement durable », M. Job Ziba.

Je salue également M. Hilaire Wendpagnangde, qui représente l'Office international de l'eau, qui appuie l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la mise en œuvre du partenariat dont nous parlerons tout à l'heure.

Nous parlerons effectivement du forum international et de la coopération avec nos amis burkinabés.

Je souhaite vous donner quelques informations.

La première, dans la droite ligne de ce que nous avons décidé collectivement lorsque nous avons voté le Sdage, c'est que j'ai adressé un courrier à tous les présidents de région leur disant notre volonté de coopérer dans le cadre du Sdage pour essayer d'aller plus loin dans nos planifications, dans nos organisations et dans nos financements. La lettre est partie il y a quelques semaines. Je ne sais pas comment nous allons nous organiser mais nous allons essayer d'avoir une action concertée pour voir quelle méthode de travail nous nous donnons pour aboutir. L'idée est de travailler collectivement.

Vous avez vu l'actualité, il n'y a pas une journée où la question de l'eau n'est pas à l'ordre du jour. D'ailleurs, Mme la Préfète, quand je suis arrivé hier à Blois, la première affiche que j'ai vue sur un candélabre était : « Ville de Blois, attention sécheresse ». Un panneau a été spécifiquement mis en place, ce qui montre que ce sujet commence à devenir très inquiétant pour les populations, pour nos économies agricoles et industrielles. Le sujet que nous abordons est vraiment un sujet d'actualité.

Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion d'aller en Haute-Vienne visiter les travaux qui ont été réalisés par le syndicat mixte de la Vienne. Ce sont des travaux assez remarquables. M. Philippe Barry, qui nous a accompagnés lors de cette visite, nous a montré tous les travaux qu'ils ont effectués pour effectuer un débarrage et de la continuité hydrologique. C'est vraiment impressionnant. Je pense que si vous avez des situations un peu particulières à gérer dans vos territoires, nous avons là une collectivité qui a réussi, avec l'accord de la population, à supprimer un obstacle d'importance, et ce, sans polémique territoriale. J'ai trouvé que la méthode qu'ils ont utilisée valait vraiment écoute et attention.

Je suis aussi allé avec M. le Directeur général il y a quelques jours au mont Gerbier-de-Jonc. Je me disais qu'il fallait que j'aille voir une des sources de la Loire. Nous avons été, à l'invitation d'EDF que je remercie, visiter le complexe hydroélectrique de Montpezat. Puisque l'usine de Montpezat est située sur l'autre bassin de l'Ardèche, nous étions accompagnés des collègues du

bassin de Rhône-Méditerranée-Corse. Nous avons eu une discussion sur les fameux 200 millions de mètres cubes qui passent de la Loire vers l'Ardèche. C'est intéressant parce que cela a été l'occasion de visiter un ouvrage exceptionnel du point de vue technologique – c'est vraiment une petite merveille – et d'aborder la question de la concession qui arrivera à expiration dans quelques années et de savoir comment nous travaillons collectivement sur ce sujet, sachant qu'il faut éviter les polémiques entre les uns et les autres ; cela ne sert à rien. Nous sommes dans le partage de l'eau et dans les usages.

Mme la Préfète, ce que je retiens de cette visite, c'est qu'au moins pour les membres présents des deux bassins, il y avait une vraie volonté de travailler ensemble autour de ce sujet, avec un état d'esprit d'ouverture et de compréhension des uns et des autres. J'ai trouvé cela remarquable.

Je sais aujourd'hui qu'une mission avait été demandée pour toutes ces concessions. Je souhaite vraiment que nous puissions être accompagnés et être écoutés. On a proposé qu'un groupe de travail réunissant les parties prenantes des deux bassins puisse commencer à travailler le sujet en toute transparence. J'ai trouvé que c'était intéressant et je voulais vous en faire part.

Ce sont mes propos introductifs. Sans plus attendre, Mme la Préfète, je vous passe la parole avant de la donner à M. le Directeur général.

Mme ENGSTRÖM :

Bonjour à tous. Je me réjouis de cette séance du comité de bassin qui ne se tient pas à Orléans. Cela montre bien que ce comité de bassin intéresse un territoire qui est bien plus vaste et dont vous êtes tous les éminents représentants.

À la suite du vote du Sdage qui nous a beaucoup occupés lors de notre dernière séance, je crois que le moment est venu, et il est même indispensable, de passer à l'action. Depuis le début de l'année, nous voyons les événements climatiques qui se sont posés à nous. Nous avons eu un gel tardif. Nous avons eu une canicule précoce, un mois de mai qui était le plus chaud que nous ayons connu depuis soixante ans. Nous avons eu des épisodes de grêle qui ont abondamment heurté nos territoires.

Il y a vraiment urgence à agir tant pour nos concitoyens, pour nos entreprises et pour nos agriculteurs que dans les territoires, au plus près de chacun de nos bassins versants. C'est vraiment le sens du Sdage et de la subsidiarité sur laquelle nous avons tellement insisté lors de nos débats, en nous saisissant collectivement des marges de manœuvre qui nous sont offertes et de tous les outils qui sont à notre disposition pour avancer à la fois sur l'amélioration de la qualité, sur la gestion durable et équilibrée de la ressource et aussi la restauration des milieux aquatiques. C'est important. La résilience de notre pays est à ce prix.

Je ne peux que me réjouir que le Président de la République et la Première ministre aient mis au premier plan de leurs priorités le fait d'accélérer la transition écologique en dessinant une volonté de planification écologique, dont nous verrons les termes concrets. Je ferais un petit clin d'œil quand même puisque notre nouveau ministre de la Transition écologique est issu d'une ville de Loire, Angers, donc j'espère qu'il sera particulièrement sensible – en tout cas, nous ferons tout pour le sensibiliser – aux problématiques de l'eau et de la totalité de la gestion du bassin de la Loire, que ce soit sur la gestion quantitative et qualitative mais aussi sur les risques d'inondation qui sont à considérer.

Je m'étais engagée devant vous, lors de notre dernière séance, à mettre l'accent sur la coordination des services de l'État à la suite du vote du Sdage. Je vous informe que j'ai effectivement tenu une réunion avec la totalité des préfets de département du bassin. J'avais d'abord réuni les préfets de région pour faire un point sur les orientations et sur le Sdage. J'ai fait la même chose avec chacun des préfets de département en insistant sur le contenu et la manière d'interpréter le Sdage, les engageant à veiller à ce que leurs directions départementales des territoires (DDT) s'emparent des marges de manœuvre qui sont permises par le texte pour décliner les politiques au plus près des territoires. Je le referai aussi souvent que possible. Puis, j'irai côté Dreal de bassin, Draaf de bassin et agence de l'eau. Nous continuons l'exercice avec des webinaires très pratiques, pour les services techniques cette fois, pour expliquer la mise en œuvre de ce document.

L'autre engagement que nous avons pris aussi, c'était l'accélération de la connaissance pour que nos plans territoriaux de gestion des eaux puissent s'appuyer sur des diagnostics partagés,

objectivés scientifiquement avec ces fameuses études HMUC. Nous avons obtenu du ministère de l'Agriculture une aide en la matière.

Avec l'agence de l'eau, nous avons lancé cet appel à projets extrêmement rapidement. Lors du conseil de l'agence du 28 juin dernier, nous avons voté un complément d'enveloppe. Celle que nous avons initialement pour faire ces études était de 5 M€ (3,5 M€ apportés par l'agence et 1,5 M€ par le ministère de l'Agriculture). Compte tenu de tous les projets qui nous sont remontés, soit 37 projets au total qui couvrent la plupart des territoires sur lesquels nous avons des points d'attention à considérer, nous avons finalement décidé, avec l'agence, d'un montant total de 8,3 M€ environ pour mener ces études, ce qui est vraiment réjouissant. Cela nous permettra probablement d'accélérer nos actions moyennant – c'est un point d'attention qui est ressorti pendant les débats – que nous trouvions les bureaux d'études compétents et disponibles pour mener ces études. Nous allons suivre pas à pas ce qui se passe pour que ce soit concret.

En conclusion, je vous dirais simplement que le Sdage n'était absolument pas une finalité. C'était juste une étape dans le travail concret que nous devons mener. Je me réjouis des échanges que nous aurons aujourd'hui pour nous aider à avancer.

M. le Président :

Je vous propose de passer à l'ordre du jour. Je vais donner la parole à M. le Directeur général. Ensuite, nous aborderons la séquence internationale.

Effectivement, le Sdage est une étape. Aujourd'hui, c'est la mobilisation territoriale qui importe. Il est essentiel que nous accompagnions les territoires et les acteurs locaux dans la mise en œuvre des plans. Il y a deux jours, avec Delphine Alexandre, nous avons assisté à la signature du contrat de la Vilaine Est d'un montant de 19 M€, où l'agence de l'eau apporte 10 M€. C'est la preuve qu'aujourd'hui, il y a des territoires qui sont vraiment engagés. C'est cela qui importe. Le Sdage a été une épreuve pour les uns et pour les autres. En effet, il n'est jamais facile de se mettre d'accord sur un document de planification. Néanmoins, ce qui est important aujourd'hui, c'est l'action dans les territoires. Je me félicite, Mme la Préfète, que vous ayez pu réunir tous les préfets pour qu'ils soient aux côtés des territoires pour aller plus vite et plus loin.

M. GUTTON :

Je vais présenter rapidement l'ordre du jour. Avant de passer à la séquence internationale, nous aurons un point obligatoire qui est l'approbation de notre compte rendu du 3 mars dernier. Puis, nous avons pensé faire une projection d'un film sur l'eau. Nous y reviendrons tout à l'heure. Le plat de consistance de ce comité de bassin, c'est effectivement une table ronde sur l'eau au plan international à la suite du Forum mondial de l'eau de mars dernier à Dakar.

Comme le disait le président, nous voyons bien que l'actualité climatique nous montre tous les jours toute l'importance de ce sujet.

Ensuite, nous aurons un avis sur le projet du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Thouet, affluent de la Loire qui traverse les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire et qui se jette dans la Loire à Saumur.

En prolongement de l'intervention de la préfète coordonnatrice de bassin, nous vous présenterons toutes les actions mises en œuvre pour porter à connaissance de l'ensemble des usagers de l'eau le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne.

Puis, le président du comité de bassin avait pris l'engagement de constituer un conseil scientifique. Nous venons vers vous pour valider la composition de ce conseil scientifique du comité de bassin qui devrait se mettre en place dans les mois qui viennent.

À la demande de M. Burlot vous sera également présenté un bilan d'avancement du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau, puisque si la planification est importante, l'action est essentielle.

Un buffet vous permettra ensuite d'échanger entre vous et avec le président du comité de bassin. En effet, certains membres du comité de bassin viennent pour la première fois physiquement après ces deux années d'une crise sanitaire qui n'est pas entièrement terminée.

Cet après-midi, nous vous proposons trois quarts d'heure de table ronde concernant une initiative de création d'un parlement de Loire. L'objectif est que vous puissiez comprendre ce que cela signifie de la part des initiateurs de cette démarche.

Ensuite, nous avons un point réglementaire de validation d'adaptations du règlement intérieur du comité de bassin.

À l'issue de cette courte séquence de l'après-midi, je sais que certains devront rejoindre leurs territoires. Nous proposons pour ceux qui sont disponibles une visite du château de Blois. Je crois qu'une cinquantaine de personnes ont dû s'inscrire à cette visite d'un château remarquable et qui est au cœur du bassin de la Loire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2022

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. le Président :

Je vous propose de passer à l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2022. C'était une réunion très importante puisque c'était le jour où nous avons voté notre document de planification. Vous avez reçu le procès-verbal avec l'ordre du jour de la séance. Avez-vous des questions ou des observations sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je le soumetts à votre approbation. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 3 mars 2022.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-23 du 7 juillet 2022.

Mes chers collègues, nous passons au point suivant avec la thématique « communication ». Je passe la parole à Stéphanie Blanquart.

PROGRAMMES COURTS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE L'EAU SUR FRANCE TÉLÉVISION

Point « communication » n° 1 de l'ordre du jour

Mme BLANQUART :

Les agences de l'eau conduisent des actions de communication à destination du grand public dans le cadre de leurs missions de sensibilisation aux enjeux de l'eau.

Dans ce contexte, du 20 juin au 17 juillet 2022, les six agences de l'eau participent à la réalisation de programmes courts diffusés sur les chaînes de France Télévision. L'objectif est de faire évoluer les pratiques et encourager la prise de conscience collective sur les impacts du changement climatique sur l'eau.

23 programmes inédits, de 56 secondes chacun, coproduits par les agences de l'eau, sont répartis sur toute la France. Pour ces programmes, des porteurs de projets et actions financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont mis en avant.

Loire-Bretagne porte quatre programmes :

- La nature peut-elle nous faire réaliser des économies ? (dans la catégorie : ces milieux naturels, nos alliés !)

Une illustration proposée à travers l'opération d'aménagement de la zone humide de Palluau (Indre-et-Loire) avec Pascal Hubert, du conseil départemental d'Indre-et-Loire (service environnement).

- Parfois, la pollution apparaît là où on ne l'attend pas (dans la catégorie : micros mais costauds, ces polluants que l'on ne voit pas)

Une illustration proposée à travers l'opération menée avec France Galva pour débarrasser les eaux pluviales des micropolluants pour reconquérir le milieu naturel (Loire-Atlantique) et Olivier Faucheu, responsable technique et méthodes à l'usine de France Galva.

- Comment distribuer une eau de qualité à moindre coût ? (dans la catégorie : des systèmes agricoles résilients et favorables à la ressource en eau)

Une illustration proposée à travers un exemple d'acquisition foncière au sein du cirque du Séneuil dans le cadre du programme Re-sources (Deux-Sèvres) avec Cyril Griman, du syndicat d'Eau du val de Thouet.

- Est-il possible pour une usine de réduire sa consommation en eau ? (dans la catégorie : sobriété en eau)

Une illustration proposée à travers l'exemple de l'entreprise Guerbet et de son action liée aux économies d'eau dans la fabrication de produits pour l'imagerie médicale (Morbihan) avec Frédéric PÉTRUS, directeur du site de Guerbet – Lanester.

Ces spots TV sont relayés via les réseaux sociaux de l'agence et en inter-agences (via En Immersion des agences de l'eau).

Je vous propose de visionner l'un de ces spots sur la thématique « lutte contre la pollution : parfois la pollution apparaît là où on ne l'attend pas ».

Nous disposerons de l'ensemble des contenus une fois pleinement diffusés sur les chaînes de France Télévision.

AVIS SUR LE SAGE DU THOUET (DEUX-SÈVRES, VIENNE, MAINE-ET-LOIRE)

Point « planification » n° 1 de l'ordre du jour

M. le Président :

La commission Planification s'est réunie le 16 juin dernier dans les Deux-Sèvres pour examiner ce point. Je remercie le Département des Deux-Sèvres et Philippe Albert de leur accueil sur ce territoire.

L'émergence du Sage Thouet remonte à la fin de l'année 2010, date de l'arrêté inter-préfectoral définissant le périmètre du Sage et lançant ainsi sa phase d'élaboration. Douze années après, le 15 février dernier, la commission locale de l'eau (CLE) a validé le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Je donne la parole à M. Taufflieb, président de la commission Planification.

M. TAUFFLIEB :

Les 16 et 17 juin derniers, lors d'un déplacement de la commission Planification sur le territoire du Sage Thouet, nous avons émis un avis sur la compatibilité du Sage Thouet avec le Sdage 2022-2027.

Nous avons auditionné le président de la commission locale de l'eau du Sage Thouet, Olivier Cubaud, et l'animateur du Sage, Pierre Peaud. Ils nous ont présenté le territoire du Thouet et le contenu du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

À l'issue de cette présentation, les membres de la commission Planification ont pris connaissance de l'analyse technique relative à la compatibilité du Sage Thouet avec le Sdage Loire-Bretagne, et sa cohérence avec les Sage des territoires limitrophes.

Je vous rappelle que le comité de bassin n'a pas à se prononcer sur l'opportunité de telle ou telle disposition du Sage. Il doit simplement en vérifier la compatibilité avec le Sdage, et sa cohérence avec les Sage limitrophes.

Les trois réserves et les six recommandations qui nous ont été soumises portaient notamment sur trois points relatifs à la nécessaire prise en compte de trois dispositions.

Il est d'abord demandé au Sage de se mettre en compatibilité avec la disposition 8-E1 en identifiant les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides et d'en préciser les critères liés à leur hiérarchisation. Il est également demandé d'intégrer la cartographie des zones humides déjà inventoriées.

Ensuite, un élément lié à la disposition 11-1A du Sdage pour laquelle il est demandé d'intégrer les résultats de l'étude de pré-identification de la vulnérabilité des têtes de bassins versants dans les éléments du schéma d'aménagement concernant ce territoire.

Puis, sur la 14-B4, il est demandé d'intégrer des informations détaillées dans la synthèse de l'état des lieux.

Par ailleurs, six recommandations ont été formulées, dont améliorer la lisibilité du document et faire le lien entre les dispositions 35 et 60. Ce sont quelques éléments d'ajustement que nous demandons et de recommandation que nous avons suggérés aux porteurs du Sage.

À l'issue de ce débat en commission Planification, nous avons voté favorablement sur la compatibilité du Sage avec le Sdage par 19 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président :

Je rappelle, notamment pour nos nouveaux collègues, qu'il n'est pas question de juger du travail sur le fond. Les territoires sont responsables et s'engagent. Quand on s'engage dans un Sage, dans une commission locale de l'eau, c'est pour porter un projet de bonne gestion quantitative et qualitative des eaux avec les acteurs locaux, les économies locales, les collectivités et les associations. C'est souvent un travail très long et très exigeant.

Comme l'a précisé le président de la commission Planification, il s'agit surtout de voir la compatibilité avec les Sage voisins, qu'il n'y ait pas d'incohérences sur le bassin hydrographique global, puis de s'inscrire dans les préconisations et dans les mesures que nous avons écrites dans le Sdage que nous avons voté il y a quelques semaines.

Je pense qu'il faut se féliciter de ces mobilisations territoriales. Cela passe par cette prise de conscience du travail en commun. Je crois que la politique de l'eau – on ne le dira jamais assez – est une œuvre collective. Nous avons besoin d'un État fort. Nous avons besoin des régions. Nous avons besoin des départements, des collectivités, des agriculteurs, des industriels, des associations... bref, c'est une œuvre collective. Nous avons l'obligation de trouver le chemin ensemble.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce document qui a fait l'objet d'un examen en commission ?

M. DEGUET :

Je précise que j'étais présent lors de la commission Planification. Dans les recommandations qui sont ici et dans la continuité de ce que vous venez de dire sur les Sage, je voudrais signaler que des éléments étaient donnés comme des points de vigilance. Nous avons demandé qu'ils soient remontés dans les recommandations.

Dans ces recommandations, il y en a une qui s'appelle « émergence d'une structure porteuse, viable et robuste ». Je veux dire ici que tout le monde était d'accord sur le fait qu'il fallait une

structure porteuse, viable et robuste. Cependant, cela pourrait être interprété comme une espèce de désaveu de la structure actuelle. Je pense qu'il faut affirmer de façon très claire qu'ils n'ont pas du tout démerité sur la constitution de ce Sage et que si une structure porteuse doit émerger, il faut que ce soit autour d'elle et non pas en la bouleversant et en repartant à zéro.

Je veux insister là-dessus parce qu'il y a eu manifestement des mésententes entre différentes structures qui travaillaient sur le Sage. Il y en a une qui a vraiment porté le Sage. Honnêtement, ils ont répondu à toutes les questions. Nous sentons qu'il y avait un vrai travail. Ce serait dommage que nous fassions comme si cela n'existait pas et que l'on reparte à zéro.

Je voulais faire cette précision. Je pense qu'il faut envoyer ce message que certes, il faut une structure porteuse, mais que cette structure porteuse, il faut l'organiser autour des gens qui ont déjà porté le projet.

M. TAUFFLIEB :

Vous avez raison, M. Deguet. En même temps, les personnes et la structure qui sont venues présenter le Sage étaient elles-mêmes demandeuses d'une structure plus forte – je ne sais pas si c'est le bon terme –, en tout cas d'une structure plus rassembleuse sur le territoire. C'est un point fondamental.

M. le Président :

C'est un point essentiel. Je vous ai parlé tout à l'heure du contrat de la Vilaine que nous avons signé avant-hier. Pour avoir travaillé le sujet, nous avons mis plusieurs mois à mettre d'accord les EPCI à la suite du travail du Sage. En l'occurrence, il faut mettre tous les EPCI autour de la table. Cela pose la question des solidarités entre EPCI. Ce n'est pas une étape futile. Merci de cette précision parce qu'il est important rappeler ce qui est accompli.

M. BOISNEAU :

Je regrette de ne pas m'être pu déplacer à cette commission Planification pour des raisons professionnelles. Je voulais juste apporter un point qui concerne une espèce importante, à savoir l'anguille. Il est noté dans le rapport que la dévalaison des anguilles serait insuffisamment prise en compte, notamment dans la gestion des ouvrages.

Je vous informe que l'anguille grandit dans nos cours d'eau. Puis arrive le jour où elle est prête à partir pour la reproduction. Là, elle ne peut plus se nourrir. Elle a emmagasiné toutes les réserves. Elle doit dévaler de là où elle a grandi jusqu'à l'estuaire de la Loire, faire à peu près 7.000 km en mer sans manger, puis se reproduire en mer des Sargasses. C'est un point important.

Il a été montré par des études assez poussées sur le lac de Grand-Lieu, à l'occasion d'une collaboration entre mes collègues pêcheurs professionnels, le Muséum national d'Histoire naturelle et des universitaires que 100 000 anguilles devaient partir tous les ans de ce lac pour aller en mer. Or, elles ne pouvaient pas quitter le lac à cause de la gestion inappropriée d'un seul vannage, donc elles mourraient dans le lac.

C'est une espèce qui fait l'objet d'un règlement européen qui agit par obligation de résultat et qui nous imposait de restaurer des voies de migration de cette espèce avant le 31 décembre 2015. Autant vous dire que nous sommes loin du compte. D'ailleurs, je vous informe que le 13 juillet prochain, une réunion importante se tiendra au Parlement européen de Bruxelles, à laquelle je suis invité à participer et au cours de laquelle nous allons faire le point sur toutes ces problématiques. Le problème est ligérien, breton mais aussi national et européen. Nous avons une espèce avec une seule métapopulation. C'est tout le continent qui doit produire des reproducteurs en bon état de santé capables de renouveler l'espèce.

Je veux juste interpeller les acteurs. Sur le terrain, il faut agir. Il y a de bons exemples. Parfois, compte tenu de la multiplicité des obstacles à franchir, on pense toujours à la montée mais il y a aussi la descente. Quand on pense qu'un seul vannage mal géré sur un seuil de moulin peut tuer 100 000 anguilles par an...

Par rapport à notre sujet, sur le Sage Thouet, la Dreal fait remarquer que ce sujet est insuffisamment pris en compte. Je me permets de faire le relais, d'insister là-dessus parce que

c'est un sujet qui est en train de monter de manière très importante. Du coup, je passe le message à tous les autres acteurs qui siègent dans tous les autres Sage du bassin Loire-Bretagne pour attirer leur attention sur ce sujet particulier mais si important.

M. GAULANDEAU :

Je vais voter favorablement le Sage. Nous étions allés sur le terrain. C'était intéressant. Je regrette que l'agriculture biologique ne soit pas suffisamment associée au sein de la CLE et affichée dans les projets. Il y a des territoires où il y a des problèmes de pollutions diffuses. Manifestement, l'agriculture biologique est une hypothèse.

Dans les six recommandations, je voulais revenir sur la recommandation 4 concernant la réalisation de l'étude HMUC. Le dossier traitant de ce Sage fait apparaître que potentiellement, pour résoudre les problèmes quantitatifs, il pourrait y avoir l'hypothèse de retenues de substitution. Il me semble que la démarche, c'est d'abord l'étude HMUC, ensuite les PTGE et éventuellement les études sur les retenues de substitution. On ne peut pas l'afficher dans un document tant qu'on n'a pas fait les démarches préalables pour savoir de quoi on a besoin.

Vous savez ma réticence et ma frilosité au sujet de ces ouvrages qui vont coûter fort cher. Je ne suis pas persuadé que cela résolve le problème du changement climatique.

M. SERVANT :

Sur ces territoires, la chambre régionale d'agriculture est organisme unique, donc nous avons une certaine habitude de gérer l'eau sur ces territoires. Le Sage ira justement dans le sens de pouvoir préparer une gestion de l'eau à plus long terme. Je n'ai pas pu participer à la visite du mois de juin mais j'ai eu quand même des retours. Les points sur lesquels nous serons vigilants, mais en tout cas la profession accompagne ce Sage, c'est par rapport à l'hétérogénéité du bassin. Nous sommes bien sur un même bassin mais avec des fonctionnements très différents dans les sous-bassins. Il y a donc la nécessité de la prise en compte. Le Sage permettra justement d'avoir cette gestion très territoriale et de mettre en place derrière un projet de territoire.

Il y a aussi la question sur la structure porteuse et sur l'étude HMUC, en espérant que cela aille assez vite. Tout à l'heure, nous avons eu les propos de Mme la Préfète qui nous a rassurés sur les études HMUC et sur le financement. Nous voterons pour ce Sage.

M. ALBERT :

La SPL du Cébron que je préside a beaucoup travaillé sur ce sujet avec la CLE. Cela a abouti à cette disposition 35 qui est un élément important, notamment pour l'eau potable, que ce soit en qualité ou en quantité, les deux aspects ayant bien été pris en compte.

Concernant l'émergence de la structure porteuse, nous avons eu une réunion avant-hier sur le sujet. Sachez que cela avance pour ce faire. Une convention lie encore pour un an toutes les structures pour porter ce Sage. J'ai proposé à Olivier Raynard, de la délégation de Poitiers de l'agence, l'organisation d'une réunion des élus à ce sujet. Mme la Préfète et les deux sous-préfètes de Parthenay et de Bressuire sont associées à tout ce travail qui est important sur le territoire pour l'eau potable.

M. le Président :

Cela répond aussi en partie à la question qui a été posée par M. Deguet. Je ne vais pas revenir sur l'étude HMUC, le PTGE, etc. Aujourd'hui, nous nous sommes clairement mis d'accord sur une organisation.

Je retiens aussi les propos de Mme la Préfète selon lesquels des moyens ont été dédiés pour financer les études HMUC qui sont longues et qui coûteuses. Nous allons organiser un travail pour essayer de voir comment nous pouvons rationaliser cela et comment mutualiser des études HMUC entre plusieurs Sage. Cela pose aussi la question de la disponibilité des bureaux d'études. Il faut qu'il y ait du contenu derrière tout cela parce que ce sont des enjeux économiques majeurs. C'est un travail que nous aborderons avec les régions parce qu'il est important que nous puissions inscrire cela dans le cadre des SRADDET.

M. COUTURIER :

J'ai aussi participé à la commission Planification. La réalisation d'études HMUC a été remontée de points de vigilance en recommandations parce qu'il est essentiel que l'étude quantitative précède toute disposition de PTGE. Cela a déjà été dit mais je tiens à le souligner parce que c'est extrêmement important.

Vous venez d'évoquer, M. le Président, le fait qu'il y avait des financements. Mme la Préfète nous avait annoncé au dernier comité de bassin que des financements allaient venir pour aider tous les Sage. Or, j'ai le regret de constater que sur le Sage auquel je participe en tant que représentant du conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire, le Sage estuaire de la Loire, nous n'avons pas droit à des subventions parce que nous étions un petit peu en avance. La structure porteuse doit chercher 500 k€. Cela se fera au détriment d'autres actions. Je regrette que sur un sujet aussi important, la structure porteuse n'ait pas pu obtenir le financement. Ce sera une éventuelle option ultérieurement mais pour l'instant, nous démarrons avec nos fonds propres, ce qui est quand même très regrettable parce que nous sommes l'un des deux Sage des Pays de la Loire qui n'ont pas de subvention.

M. le Président :

Vous avez démarré très vite et très tôt.

M. COUTURIER :

C'est parce qu'il y avait urgence sur notre territoire.

Mme FOUILLET :

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres a émis un avis favorable sur ce Sage Thouet. Le Département sera aussi attentif à la création d'une structure porteuse. Vous vous doutez également qu'il apportera son appui aux collectivités locales et pèsera de tout son poids. Ce territoire est une mosaïque, avec un bassin identifié sur le Thouet, mais aussi avec beaucoup de vocations agricoles et industrielles auxquelles il faudra porter une attention toute particulière dans le cadre de l'étude HMUC. Il faudra que celle-ci se déroule avec l'ensemble des parties prenantes de tout ce bassin. Sachez que le Conseil départemental sera à l'écoute de l'ensemble des partenaires du territoire.

M. le Président :

C'est très bien. Encore une fois, nous avons besoin de tout le monde, donc merci, Mme la représentante du Département. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote électronique. Je propose d'ouvrir le scrutin.

- *Avis portant sur le projet de Sage Thouet.*
- **Adoptée à la majorité (119 voix pour, 2 voix contre, 23 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-24 du 7 juillet 2022.

PORTER À CONNAISSANCE DU SDAGE ET DE SON PROGRAMME DE MESURES

Point « planification » n° 2 de l'ordre du jour

M. le Président :

M. le Président de la commission Planification, nous poursuivons avec le porter à connaissance du programme de mesures et du Sdage.

M. TAUFFLIEB :

J'ai quelques brèves informations à vous apporter. Il n'a échappé à personne que le 3 mars, nous avons collectivement – et je vous en remercie – approuvé le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Je ne reviens pas sur le long travail que nous avons mené ensemble. L'approuver, c'est bien ; l'appliquer sur les territoires avec les acteurs – et comme l'a rappelé le président, nous aurons besoin de tout le monde –, c'est mieux. Les éléments du porter à connaissance sont donc importants pour que chaque acteur et chaque collectivité, avec l'aide des services de l'agence et de l'ensemble des acteurs de l'eau sur les territoires, puissent être informés, formés et sensibilisés à ce texte, et surtout, à la façon dont nous l'avons proposé pour que les territoires s'en imprègnent.

Il faut partir sur l'idée d'explication, de pédagogie, montrer par l'exemple ce que peut apporter le Sdage, éventuellement ce qu'il peut ne pas permettre sur les territoires. Nous avons également essayé de montrer dans les éléments qui vous sont présentés différentes étapes de formation et d'information, avec l'objectif de montrer collectivement que finalement, ce document n'est pas si difficile à appréhender. Certes, si on le prend dans sa gamme générale, cela fait quatre tomes, plus le mode d'emploi. Cependant, l'essentiel se trouve dans les 200 pages du tome 1.

Nous laissons la partie technique aux techniciens pour porter les éléments qui permettent la réalisation des projets liés aux dispositions et aux orientations de chaque chapitre des 14 chapitres du Sdage. Je l'ai dit à quelques élus, je pense que l'on peut y rentrer, si l'on a une certaine réticence, par les projets. Si vous rentrez par les projets, vous ne rentrez pas par la page 1 pour en sortir par la page 250, vous y rentrez au moins par l'application d'un projet concret sur le territoire au travers de ce que peut apporter le Sdage. Après, il reste à tirer le fil. Je pense que cela est intéressant.

Je vous ai présenté rapidement le porter à connaissance du Sdage parce que nous sommes tous porteurs aujourd'hui, que nous ayons favorablement voté ou pas le texte, de ce schéma sur le territoire. Vous avez quelques éléments. Nous avons prévu des webinaires sur la gestion quantitative par exemple, ainsi que des rencontres de l'eau dont vous avez les dates et les lieux. Nous aurons un certain nombre de réunions auxquelles j'essaierai d'être présent au maximum pour rencontrer les acteurs et, encore une fois, porter à connaissance ce texte auprès des acteurs, avec l'idée que ce n'est pas si compliqué si l'on y rentre par les éléments concrets ou par le projet que l'on porte sur son territoire. A quoi le Sdage peut-il me servir ? C'est finalement la question que peut se poser l'acteur territorial qui porte un projet. Qu'est-ce qu'il m'autorise ? Comment peut-il m'aider ? C'est aussi de cette façon qu'on le propose de manière positive sur les territoires.

M. le Président :

Il faut bien distinguer l'information que nous allons donner aux spécialistes de l'eau dans les territoires. Ceux-là, ils vont nous comprendre parce qu'ils comprennent notre langage. En revanche, à tous les autres, à ceux qui ne savent pas ce que sont le Sdage, les études HMUC ou les PTGE, je propose un quatre pages « grand public » qui posent bien les enjeux quantitatifs, qualitatifs et ce à quoi sert l'agence de l'eau. C'est pour cela que j'aime bien le petit film qui décrit à travers des actions très simples les financements que nous pouvons apporter. Je pense que nous avons intérêt, si nous voulons être compris, à pouvoir expliquer encore mieux, avec des supports de communication un peu « grand public », ce à quoi le Sdage sert et comment nous travaillons les uns avec les autres. Il faut faire ce travail parce que c'est important. Merci, M. Taufflieb, pour le travail de la commission Planification.

M. NOYAU :

Effectivement, nous devons communiquer sur ce Sdage et son contenu à travers une communication « grand public » qui est *light* parce que quand on rentre dans le détail, on rentre dans des précisions très techniques. Sauf qu'il y a quelques notions. Nous allons revenir sur nos fameuses notions et sur la raison de notre vote au moment du vote du Sdage. Des notions telles que les espaces périphériques, c'est subjectif. Nous n'avons pas vraiment la définition de ce qu'est un espace périphérique. Comment communiquer auprès des locaux, quand ils vont avoir un dossier à traiter, sur cette notion d'espace périphérique ? Ce n'est qu'un exemple. Il y a aussi la notion de bassin versant, la notion d'éléments paysagers... Il y a plusieurs notions. Pour nous, il manque vraiment la définition assez fine ou alors c'est la jurisprudence qui fera quand il y aura une attaque au tribunal. Je ne rentre pas dans le fond.

M. le Président :

Effectivement, je n'ai pas encore abordé le sujet des recours qui ont été déposés par un certain nombre d'acteurs contre le Sdage, notamment sur ce point. À un moment donné, il faudra que nous donnions l'explication, peut-être essayer de rentrer plus dans le détail de ce que nous attendons des territoires. Je suis assez d'accord là-dessus.

Je passe la parole à Philippe Gouteyron pour nous parler du conseil scientifique et de la proposition du bureau du comité de bassin en la matière.

CRÉATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Point « instances » n° 2 de l'ordre du jour

M. GOUTEYRON :

Le 23 novembre dernier, le comité de bassin avait acté le principe de création d'un conseil scientifique, avec une phase de préfiguration qui a été lancée et qui visait à définir les modalités organisationnelles de ce conseil scientifique et aussi à identifier des membres pressentis pour le composer.

Il a également été discuté ce 23 novembre dernier le sujet de la dénomination de cette instance: parlait-on d'un comité ou d'un conseil scientifique ? Le terme initialement proposé était plutôt « comité scientifique », un terme qui faisait référence à une définition du *Larousse* concernant une petite structure. À la suite du débat qui s'est tenu le 23 novembre dernier et compte tenu du fait que l'ensemble des autres conseils scientifiques des autres bassins métropolitains s'appellent « conseil scientifique », il est proposé de retenir la dénomination de conseil scientifique du bassin Loire-Bretagne.

Ainsi, ce qui vous est présenté dans le dossier de séance et dans les projets de délibération, c'est bien la création d'un conseil scientifique du bassin Loire-Bretagne.

Ce conseil scientifique du bassin Loire-Bretagne serait organisé selon le règlement intérieur du comité de bassin lui-même. Une nouvelle section serait donc instituée dans ce règlement intérieur, avec 12 articles qui vous sont présentés dans le projet de délibération, qui feront l'objet d'un premier vote sur cette organisation du conseil scientifique et sur lesquels quelques demandes d'amendement ont été adressées aux services des instances de bassin.

Le deuxième sujet portait sur la composition de ce conseil scientifique, sachant que vous avez souhaité un effectif plutôt restreint.

Vous avez également souhaité avoir des membres, si possible, scientifiques du bassin ou qui ont un travail sur le bassin Loire-Bretagne.

Puis, vous aviez aussi souhaité avoir une diversité de thématiques scientifiques présentes au sein de ce conseil, des sciences dures et des sciences molles, des sciences de la biologie, de la physique, de l'hydro-morphologie, mais aussi des sciences humaines avec la géographie,

l'urbanisme, la philosophie ou le droit. Tout l'enjeu était d'arriver à identifier 20 scientifiques qui pourraient composer ce futur conseil scientifique.

La proposition qui vous est faite est finalement de retenir 20 scientifiques pour un noyau dur, pour un premier cercle de ce conseil scientifique, mais le cas échéant, de permettre à ce que les membres de ce conseil scientifique puissent solliciter des expertises complémentaires d'autres scientifiques, d'autres acteurs et sous réserve de leur disponibilité. Nous avons fait une liste, non exhaustive à ce stade, de ces scientifiques complémentaires qui pourraient être mobilisés.

Par ailleurs, dans la liste des 20 scientifiques que nous vous proposons, il n'y a que 19 noms parce qu'il nous manque un vingtième nom pour une personne qui n'a pas encore donné complètement son accord, qui fait suite finalement à une intervention de M. Piriou lors du dernier bureau du comité de bassin et qui représentera l'Institut universitaire européen de la mer situé à Brest. Il nous faut donc l'accord formel de cette scientifique avant de communiquer son nom. Vous avez la liste des 20 personnes, avec leurs thématiques scientifiques d'expertise.

Je rappelle que ne peuvent être membres du conseil scientifique que des scientifiques en activité (non retraités) et des scientifiques qui ne sont pas membres du comité de bassin.

Les différentes thématiques qui vous sont proposées sont très ciblées. Elles portent sur des problématiques littorales, mais aussi sur d'autres éléments de science, d'agronomie, de pédologie, d'hydrogéologie, de biologie et ichtyofaune, d'hydro-morphologie, d'hydrologie, de chimie, ainsi que sur les sciences humaines et sociales dans lesquelles vous avez une philosophe, un urbaniste, des géographes et des juristes.

L'idée est d'avoir ce périmètre de 20 scientifiques pour composer ce conseil. Cela fait l'objet de la deuxième délibération qui vous est présentée pour acter 19 de ces 20 noms aujourd'hui.

M. le Président :

Nous avons aussi précisé lors du bureau que nous pourrions compléter en fonction des thématiques.

M. GOUTEYRON :

Effectivement, nous avons déjà identifié les scientifiques complémentaires mais nous pourrions en mobiliser d'autres. Nous avons également échangé avec la DRARI (délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation) pour nous assurer d'avoir le regard de cette délégation sur la bonne complétude et la bonne couverture des différents champs scientifiques au sein de ce conseil.

Mme MATHYS:

Vous avez déjà cité l'intervention de M. Piriou qui est vice-président de la commission Littoral. Je souligne que le bassin Loire-Bretagne a un très grand linéaire de côtes. Il ne faut pas que le littoral soit oublié dans ce conseil scientifique. Il avait été proposé qu'il y ait quelqu'un de l'Institut universitaire européen de la mer. Sur votre carte, cela mettrait un petit point à Brest, ce qui serait déjà un peu mieux parce que pour le moment, nous avons juste un petit point à Rennes. C'était un peu juste. Je ne sais pas où en sont les consultations. M. Piriou avait suggéré le nom d'Yves-Marie Paulet de l'Institut universitaire européen de la mer de Brest. Après, je pense que cela va demander encore du temps mais il ne faut vraiment pas oublier le littoral compte tenu du linéaire et des questions graves que nous avons dans le bassin Loire-Bretagne sur le littoral, avec une nécessaire amélioration de la connaissance.

M. le Président :

Vous avez raison. D'ailleurs, c'est une remarque que j'ai faite en aparté à M. le Directeur général en disant qu'il n'y avait rien sur Brest sur la carte qui a été présentée tout à l'heure.

Mme BRUNY :

Il y a quelques points que nous aurions souhaité soulever ce matin. Le premier concerne la liste complémentaire du conseil scientifique. Il ne s'agit pas d'ostraciser EDF, ce n'est vraiment pas le sujet. Toutefois, quand j'ai vu qu'EDF était pressentie pour être membre, je rappelle que c'est quand même une entreprise commerciale. Je crains que le conflit d'intérêts ne soit pas loin. Je sais que M. Hendrix travaille plus sur les sédiments. Néanmoins, j'avoue que cela me pose question. L'article 29 souligne bien le risque qu'il puisse y avoir à intervenir sur des sujets pour lesquels la personne est concernée. Je trouvais que ce point n'était pas très pertinent. En tout cas, il faut être vigilant.

Ensuite, l'article 20 indique que la liste des membres du conseil scientifique est arrêtée par délibération du comité de bassin, ce que nous sommes en train de faire ce matin. Nous en sommes évidemment tout à fait d'accord.

Par contre, quand un membre ou des membres qui font partie de la liste 1 de ces scientifiques démissionnent ou quittent le groupe, il est prévu que les nouveaux arrivants soient soumis au bureau du comité de bassin qui valide leur remplacement.

Nous proposons que ces nouveaux arrivants soient effectivement soumis au bureau du comité de bassin qui retient des remplaçants pour les sièges vacants, mais qu'ensuite, les candidatures soient validées par délibération du comité de bassin suivant. Nous avons trois réunions du comité par an, donc il n'y a pas de raison de faire autrement, surtout s'il y en a plusieurs qui démissionnent.

Ensuite, l'article 26 « compte rendu et avis » indique que quand les études sont terminées, elles sont transmises à la personne à l'origine de la saisie ainsi qu'au président ou à la présidente du comité de bassin ou du conseil d'administration. Nous proposons que ce soit envoyé aux deux.

Enfin, il n'est indiqué nulle part dans ce règlement que les avis du conseil scientifique sont diffusés ou mis à la disposition des membres du comité de bassin. Ce serait dommage que du travail scientifique ne soit pas divulgué.

M. le Président :

Je propose même une mise à la disposition du public.

Mme BRUNY :

Si c'est écrit, c'est encore mieux, donc je vous remercie de prendre cela en compte.

M. HAUCHECORNE :

Je regrette qu'il n'y ait pas un mathématicien spécialiste de modélisation statistique. Beaucoup d'études statistiques sont faites. Cela assurerait une efficacité au niveau méthodologie. Un mathématicien pourrait proposer des méthodologies particulières. À mon avis, cela amènerait quelque chose en plus.

M. COMBÉMOREL :

Je veux réagir aux propos de ma collègue, Mme Bruny mais d'abord, je me réjouis de la création de ce conseil scientifique. Je pense que c'est une très bonne chose de mettre de la science dans nos réflexions. Le point sur lequel je voulais vraiment insister, c'est le fait d'avoir mis un peu de priorité sur l'ensemble des universitaires ou laboratoires du bassin qui est vaste. C'est bien mais il faut aussi savoir aller chercher les connaissances et les compétences au-delà. A l'époque, il y avait une approche un peu trop territoriale dans nos débats. Quand on parle de sciences, nous ne pouvons pas nous limiter à un bassin, même si la priorité me va bien.

Concernant le dernier point soulevé par Mme Bruny, je pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. EDF est bénévole là-dedans. Notre R & D travaille dans un souci d'intérêt général comme l'entreprise. Nous sommes en charge de missions de service public dans lesquelles j'ai un peu de mal à voir les conflits d'intérêts potentiels. Les décisions annoncées par le Gouvernement hier ne vont que dans le sens de renforcer la mission d'intérêt général de l'entreprise EDF, grand service

public devant l'Éternel. Je ne suis pas du tout soucieux. Ce serait dommage de se priver de ce champ de compétences. D'ailleurs, notre R & D est connue pour son indépendance d'esprit et a énormément de connexion avec le monde universitaire et académique, y compris régional.

Par conséquent, j'estime que notre collègue a toute sa place en tant que de besoin et dans le domaine spécifique qui est celui de l'hydrologie puisqu'il a été fléché comme cela en complément ou en appui de Mme Moatar. Ce n'est pas une question de nature du capital. C'est bien la notion de service d'intérêt général, quelle que soit la nature du capital.

M. le Président :

J'ai eu l'occasion de participer à des travaux qui ont été présentés par EDF concernant l'évolution de la température des fleuves et la biodiversité en France. Je pense que personne n'a une meilleure expertise à ce sujet qu'à EDF. Ce serait quand même dommage de s'en priver.

M. NOYAU :

En m'appuyant sur les propos de M. Combémoré, je rappelle que les chambres d'agriculture ont aussi des missions de service public. Nous avons également des experts très pointus qui pourraient apporter, dans la liste complémentaire et au cas par cas, des éléments très « terrain », très plausibles.

Mme GALLIEN :

Je ne connais pas Mme Chéry qui est hydrogéologue mais il est vrai que cette question d'hydrogéologie est assez primordiale. Je viens du pays qui, il paraît, est le château d'eau de la France, mais qui ne le sera plus, avec des failles granitiques et autres. Etant donné la complexité de la géologie et de l'immensité de ce bassin Loire-Bretagne, je me demande s'il ne faudrait pas un peu compléter la partie « hydrogéologue ». Cela me paraît important. Nous allons lancer les études HMUC. J'étais présidente du Sage Loire amont. Nous avons commandé une étude climatique qui disait que vers 2045 ou 2050, nous aurions 25 % d'eau en moins qui viendraient d'en haut et 25 % d'eau en moins dans les nappes. J'insiste sur la complexité du sol et donc sur l'hydrogéologie. Je connais des hydrogéologues du haut bassin. Je ne sais pas si cela peut intéresser.

Mme ENGSTRÖM :

Mme Chéry est issue du BRGM qui est une instance de recherche sur les sols au niveau national. Cependant, rien n'empêchera le moment venu, si des études particulières se profilent, qu'elle se fasse appuyer par des experts plus locaux.

Mme HÉRILIER :

Je voulais savoir comment on procède pour faire appel à des compétences complémentaires comme l'histoire, la toponymie, etc., lesquelles peuvent apporter un éclairage intéressant sur une longue durée en matière d'étude des climats.

M. DEGUET :

Je voudrais me féliciter de la mise en place et de la prise en compte d'un certain nombre de remarques qui avaient été faites, notamment sur la dénomination. Je trouve que c'est plutôt bien que ce soit devenu un conseil scientifique. De ce fait, vous lui avez donné plus d'autonomie et plus de capacité à intervenir.

Puis, j'ai particulièrement apprécié le fait qu'il n'y ait pas d'auto-saisine mais qu'il y ait quand même la possibilité pour le conseil de proposer des sujets d'étude. Je trouve que ce sont des éléments très importants. Un conseil scientifique ouvre des voies.

J'ajoute que la composition que vous avez proposée, avec un groupe de base et la capacité d'aller chercher des compétences, est intéressante. Toutes les compétences ne sont pas dans les 20. J'ai personnellement signalé que sur la question des logiques sédimentaires dans les rivières, il y avait

probablement une faiblesse. Le fait de pouvoir faire appel à des chercheurs ailleurs me semble être une très bonne solution.

Enfin, dernier motif de satisfaction, il y avait une demande récurrente des acteurs du plan Loire d'avoir un comité scientifique du plan Loire. En l'occurrence, le fait d'avoir un seul comité scientifique du comité de bassin, qui est évidemment la bonne structure, mais qui puisse en même temps intervenir à la demande du plan Loire me paraît absolument important.

D'ailleurs, j'ai proposé une modification de rédaction dans laquelle on pouvait venir présenter des conclusions au conseil d'administration et au comité de bassin, mais aussi – et c'était ma proposition de rajout –, à un comité des acteurs du plan Loire. Les éléments que Mme Bruny et moi avons suggérés figurent en rouge dans la présentation.

M. le Président :

Nous avons tenu compte du travail des services. Je remercie Philippe Gouteyron et toute son équipe. La concertation a permis des modifications, des amendements qui ont été présentés. C'est cette délibération que nous vous proposons. On ne parle plus de comité scientifique mais de conseil scientifique. Ces documents seront rendus publics. Quand nous changerons un membre, nous informerons et nous voterons au comité de bassin suivant. Moyennant ces modifications que je viens d'énoncer, je sou mets à votre vote la création de ce conseil scientifique.

M. GUTTON :

Ce sera un seul vote pour les deux délibérations qui étaient dans votre dossier, avec les corrections qui ont été proposées.

M. le Président :

Je souligne aussi l'intérêt de tirer les leçons des expériences qui ont été menées dans les autres bassins en matière de conseil scientifique, notamment sur les autres disciplines scientifiques pour voir ce que cela a pu apporter au collectif. Le vote est ouvert. Je demande à M. Albert de se préparer pour nous présenter rapidement les éléments modificatifs du 11^e programme. Ensuite, nous passerons à la séquence thématique International. Le vote est ouvert. Le vote est clos.

- *Création du conseil scientifique du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (131 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2021-25 du 7 juillet 2022.

- *Composition du conseil scientifique du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (131 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2021-26 du 7 juillet 2022.

BILAN D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS DU 11^E PROGRAMME 2019-2021

Point « programme » de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Bonjour à tous. Je vais vous présenter le bilan de l'année 2021 ainsi que l'avancement du 11^e programme à mi-parcours vis-à-vis de la révision que nous avons eu. Cela permettra de savoir si nous sommes toujours dans les clous par rapport aux projets et au plan qui a été défini.

Tout d'abord, nous avons un engagement fort à 99 % des aides en 2021. Je rappelle que le domaine 1 concerne les études et connaissances, le domaine 2 le petit cycle et le domaine 3 le grand cycle de l'eau. Nous sommes donc à 98,8 % de consommation, ce qui est remarquable pour cette année 2021 au regard de la conjoncture, avec 293,6 M€ d'engagement. Nous avons quelques reliquats de 3.055.000 € qui seront répertoriés sur les années futures.

Nous pouvons voir que c'est assez satisfaisant en matière d'engagement de tous les dossiers au niveau des territoires.

Concernant le plan de relance de l'État, sur les 43 M€ d'aides obtenues, nous sommes à presque 100 % de consommation (99,97 %). Nous avons un équilibre de la répartition de ce plan de relance dans les régions, lequel a rencontré un succès assez fort sur tous les territoires selon la taille de chaque région (Auvergne-Rhône-Alpes à 20 %, Bretagne à 24 % et les Pays de Loire à 21 %). Cela a été assez réparti sur le territoire en faveur de la modernisation des réseaux d'assainissement et de la biodiversité.

Ensuite, vous avez un état d'avancement depuis le début du 11^e programme. Nous sommes à hauteur de 46 %, ce qui est proche des 48 % qui étaient la cible du 11^e programme sur la globalité. Si nous prenons en compte la deuxième commission des aides qui est passée au mois de juin, nous serions à 55 % pour une cible à 57 %. Ainsi, nous sommes également dans les clous en ce qui concerne les objectifs qui sont fixés. Cela représente 930 M€ d'aides apportées, avec de gros dossiers qui ont amené à une forte consommation. Je citerais notamment la station d'épuration de Clermont-Ferrand qui, pour 22 M€, vient peser lourdement dans ce programme.

Nous sommes donc aujourd'hui dans la perspective et dans la cible de 2021. Néanmoins, par domaine, nous avons des disparités. Nous avons des engagements qui sont certes très soutenus et proches de 50 %. Par contre, à l'intérieur de chaque domaine, nous avons des variations de pourcentage importantes. Nous avons par exemple 62 % sur la ligne 24 qui comptabilise déjà l'appel à projets « algues vertes ». La ligne 18 porte sur le programme général de développement durable régional. En revanche, nous sommes un peu à la peine sur d'autres lignes, notamment la ligne 13 qui concerne l'industrie et qui a besoin de se remettre un petit peu en marche. Ainsi, des webinaires ont été organisés par l'agence pour essayer de promouvoir des appels à projets pour les industries.

Dans le domaine 2, nous avons quelques tensions sur les lignes 11, 12 et 16 qui sont liées à l'assainissement et qui ont connu un vif succès. Nous aurons probablement des péréquations dans ce domaine. Nous verrons à la fin du 11^e programme si nous avons des réajustements à faire d'un domaine à l'autre.

La ligne 23 sur la protection des captages et la ligne 24 sur les milieux aquatiques pourraient aussi être en tension en cours d'année.

Concernant les perspectives 2022, même si nous avons un programme qui suit bien la cible et qui peut nous permettre d'arriver pratiquement à 100 % à la fin du 11^e programme, nous avons des tensions en lien notamment avec une inflation importante. Un grand nombre de collectivités nous ont fait remonter que cela pouvait remettre en cause leurs projets. Le conseil d'administration a donc proposé d'augmenter les coûts plafonds liés aux travaux de 10 % pour essayer de suivre cette inflation. Certes, cela ne fera pas tout mais au moins, ce sera une bouffée d'oxygène pour que les projets se réalisent et pour arriver au moins à la cible du 11^e programme.

Ensuite, vous avez la mise en œuvre du plan de résilience qui représente 100 M€ sur la France, dont 10 M€ pour l'agence Loire-Bretagne. Le plafond des dépenses nous autorise à dépenser 10 M€ de plus sans recettes supplémentaires, ce qui nous permet de travailler sur le sujet.

Mme la Préfète a parlé tout à l'heure des études « hydrologie, milieux, usages et climat », avec les 37 dossiers qui ont été validés.

Ensuite, nous avons le renforcement des appels à projets « élevage », avec un bonus de 5 % sur les jeunes agriculteurs et de 15 % sur les zones de montagne. Nous savons tous que l'élevage est un facteur de qualité pour nos captages d'eau. C'est un élément qui a été retenu par le conseil d'administration après avis de la commission Programme.

Nous avons la proposition de révision de la maquette financière fin 2018 par le CA, avec avis conforme du comité de bassin, pour financer les priorités de programme en dotant certaines lignes en tension.

Puis, le programme d'appel à projets pour 2022-2024 compte 15 appels à projets, dont 1 appel à projets récurrent sur les parcs naturels et 7 appels à projets sur 2023 concernant les effacements de plans d'eau, la biodiversité, la déconnexion des eaux pluviales, les activités économiques et bâtiments publics, l'assainissement collectif – il s'agit d'un appel à projets spécifique pour aider les territoires qui sont un peu en retard sur ce sujet, nous étions dans le Cher pour voir comment nous pouvions mener cet appel à projets –, la biodiversité marine et les déchets plastiques.

Pour l'année 2024, nous avons des appels à projets sur les innovations, la réutilisation des eaux usées, les opérations collectives et économies d'eau et la réouverture de cours d'eau en milieu urbain.

Tous ces appels à projets feront l'objet d'un cahier des charges à réaliser et constituent des marges de manœuvre que nous pouvons avoir sur ce programme, notamment des 93 M€ qui nous permettront d'atteindre 2,95 M€ sur la partie des six ans sous réserve de la soutenabilité financière. Cela nous permettra d'avancer sur ces projets et ces appels à projets.

Nous allons bientôt arriver à la préparation du 12^e programme. Vous avez vu le calendrier du prochain Sdage. On commence à travailler. J'invite chacun à participer à toutes les commissions pour avoir au moins l'avis de tout le monde sur les éléments du nouveau programme.

M. le président :

Je précise deux choses. M. Pavillon, nous viendrons à Angers la prochaine fois. Vous avez bien compris qu'il faut que nous soyons près du ministre. Puis, ce sera l'occasion d'aller dans cette magnifique ville. Nous vous tendons une perche. La prochaine fois, nous serons à Angers. Nous inviterons évidemment M. le Maire et M. le Ministre pour parler de tous nos sujets.

Ensuite, nous allons réunir les présidents de comités de bassin métropolitains pour parler eau, biodiversité, plafond mordant, tous les sujets que nous connaissons ici. Il y a un sujet qu'il faudrait que nous abordions à un moment donné sur le grand cycle. Autant sur ce qu'on appelait le petit cycle, nous pouvions comprendre qu'il y ait des niveaux de redevance qui soient fonction des consommations et des usages, autant sur le grand cycle, les territoires ruraux comme les nôtres sont quand même un peu plus en difficulté.

Je rappelle simplement que sur 2 Md€ de redevances par an au niveau national, le bassin Loire-Bretagne enregistre 380 M€ alors que nous pesons 30 % du territoire national. En comparaison, le bassin Seine-Normandie collecte 800 M€ de redevances pour un peu moins de 20 % du territoire national.

Nous avons des choses à dire qu'il faudra que nous portions collectivement. Nous ferons cela de manière républicaine avec notre nouveau ministre. Je remercie M. Albert pour cette information. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de passer à la séquence internationale.

Mme ROUFFET-PINON :

Je voulais rebondir quelques minutes sur les propos de M. Albert. C'est la première année où je suis à la commission Programme et Evaluation. J'ai beaucoup apprécié le travail qui a été accompli. M. Burlot a parlé tout à l'heure des redevances. Il faut souligner la mise en place du petit

groupe de travail. Nous n'y sommes pas trop nombreux, donc nous arrivons à discuter de ce sujet qui est majeur pour l'avenir.

Je voulais également souligner le travail auquel j'ai participé à l'EPTB Vienne sous la direction de M. Lorient et concernant une étude HMUC sur le Sage Creuse. C'était un travail remarquable. J'y ai assisté trois fois la semaine dernière. Franchement, c'est un travail très approfondi avec les territoires. Les échanges ont été importants. Nous avons fini par le voter en bureau avant-hier. Il y a un coût mais cela en vaut la peine.

M. MERY :

Nous avons pu constater que la ligne relative aux aides aux industriels était fortement sous-consommée. C'est un problème, y compris pour nous les représentants des industriels. L'agence de l'eau se mobilise, les CCI se mobilisent, tous les corps se mobilisent pour déclencher l'augmentation de la consommation de cette ligne. Je voudrais insister là-dessus. Avec un nouveau gouvernement, si des perspectives s'ouvrent à nous, il est possible que cela se déclenche. Pour l'instant, il y a une vraie frilosité, un vrai défaut d'investissement mais pas exclusivement dans le domaine de l'eau. Pour les entreprises, la période est plus qu'incertaine et plus que délicate à gérer, en particulier avec la hausse du coût de l'énergie qui vient « bouffer » à peu près toutes les marges d'investissement possibles par ailleurs. Néanmoins, tout cela pourrait être amené à se déclencher. Mon intervention a pour objet de vous demander de préserver cette ligne, même si pour l'instant elle est sous-consommée, de manière à laisser la possibilité aux entreprises d'investir sur la fin de la programmation.

M. GUTTON :

C'est sûrement nécessaire. Cela fait partie des sujets que nous évoquerons en commission Programme, sous la présidence de M. Albert, dans les mois qui viennent pour l'ajustement de la fin de programmation et la préparation du 12^e programme d'intervention.

M. le président :

Nous passons à la séquence internationale. Je demande aux collègues de la délégation de venir nous rejoindre.

THÉMATIQUE « INTERNATIONAL »

Mme AUBERT :

Bonjour à toutes et à tous. C'est le dernier point à l'ordre du jour de cette matinée mais pas des moindres. Je me réjouis particulièrement d'accueillir parmi nous la délégation du Burkina Faso, agence de bassin de Nakanbé, avec laquelle nous avons un partenariat depuis 2010 et qui a été renouvelé en 2017. Je voulais saluer tout particulièrement votre venue et vous accueillir comme il se doit.

Vous travaillez dans des conditions qui sont difficiles, dans un contexte assez tendu au niveau national et régional. Je voulais saluer votre détermination et votre courage pour traiter, comme vous le faites, les enjeux de l'eau dans votre bassin de Nakanbé. Nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui et très heureux aussi que le comité de bassin Loire-Bretagne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous apportent le soutien et la solidarité nécessaire. Même si notre coopération est modeste à certains égards, nous savons qu'elle vous est extrêmement utile. Je suis ravie de vous accueillir et que vous puissiez prendre la parole aujourd'hui parmi nous. Merci beaucoup.

[Applaudissements]

Mme AUBERT :

Votre venue me donne l'occasion, nous donne l'occasion de faire un bilan de l'action internationale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son comité de bassin, de disposer d'un peu de temps pour le faire. Vous allez voir que cela en vaut vraiment la peine.

J'en profite pour vous inciter – je renouvellerai sans doute mon appel à la fin – à rejoindre notre commission Action internationale qui est vraiment une commission du comité de bassin et dont les activités sont extrêmement diverses, riches et éminemment utiles et concrètes. Je sais que chacun et chacune a des préoccupations locales ou régionales. C'est tout à fait normal. Nous sommes là pour cela. Cependant, tous les échanges que nous pouvons mener avec nos partenaires dans les pays en développement ou dans d'autres enceintes sont particulièrement utiles et fonctionnent dans les deux sens. Nous apprenons beaucoup des façons de faire de nos homologues et partenaires partout dans le monde, y compris sur le continent africain.

Je vais faire un bilan très synthétique de notre action internationale. D'abord, dans quel cadre législatif agissons-nous ? Ce n'est pas par bonne volonté ou esprit de solidarité que l'agence de bassin s'est tournée spontanément – même si beaucoup de ses membres y sont très investis – vers des actions de coopération mais c'est en vertu de lois qui ont été adoptées dans notre pays, notamment la loi Oudin-Santini du nom du sénateur Jacques Oudin qui est issu de Vendée, dans notre bassin. C'est une loi de 2005 qui donne la possibilité aux agences de l'eau de consacrer 1 % de leur budget à des actions de coopération internationale en faveur de l'accès à l'eau et de l'assainissement des eaux usées.

C'est peu de dire qu'à l'échelle mondiale – les représentants du bassin de Nakanbé nous en parleront –, nous sommes très loin d'atteindre l'objectif numéro 6 qui fait partie des 17 objectifs de développement durable de l'agenda 2030 adopté par les Nations unies. Nous sommes malheureusement très loin de ces objectifs. Les situations sont extrêmement inégales d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre. Nous avons encore énormément à faire.

Depuis 2005, l'agence de l'eau Loire-Bretagne consacre 1 % de son budget à des actions de coopération.

La loi, qui est plus récente, du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui est passée malheureusement inaperçue dans une actualité nationale et politique très chargée, a permis néanmoins des avancées et des progrès intéressants dans ce domaine.

En 2018, le Conseil national pour la coopération internationale décentralisée a adopté une stratégie pour développer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement. De même, les agences de l'eau ont élaboré une stratégie commune en 2019. Tout cela est accessible sur le site de l'agence si vous voulez en savoir plus. Vous pouvez aussi vous adresser à Hervé Gilliard, que je remercie beaucoup de son travail et de son engagement. Il est chargé, au sein de l'agence, de l'action internationale. Valéry Morard, directeur adjoint, est également à votre disposition.

Le cadre vise deux types de coopération, avec des leviers d'action différents. D'une part, la coopération institutionnelle nous permet d'échanger sur la fameuse GIRE (gestion intégrée de la ressource en eau) qui est un modèle français, dont nous sommes fiers, qui s'est diffusé partout dans le monde avec des spécificités bien particulières en fonction des contextes locaux et régionaux de chaque pays et de chaque région.

En effet, même si nous avons des objectifs communs, des préoccupations communes, notamment l'objectif d'avoir une participation la plus large et inclusive possible de tous les acteurs concernés, les solutions ne sont pas forcément les mêmes pour tout le monde. Un sujet dont nous avons beaucoup discuté lors du Forum mondial de l'eau à Dakar en mars dernier, c'est la façon dont nous pouvons adapter, en fonction des contextes géophysiques, hydrogéologiques mais aussi culturels, socioéconomiques, cette gestion intégrée des ressources en eau. C'est un aspect que nous voulons développer.

Certes, cela ne correspondrait pas beaucoup à la culture française qui reste très jacobine, avec des textes qui s'appliquent à tout le monde. Parfois, ce n'est pas si évident de les adapter ou de les mettre en œuvre en fonction de spécificités régionales ou territoriales qui sont parfois très fortes. Néanmoins, c'est bien une problématique qu'il nous faut construire et développer dans nos échanges avec nos partenaires.

Cette coopération institutionnelle concerne différents pays comme le Burkina Faso, avec lequel cette coopération est la plus ancienne, mais aussi la Côte d'Ivoire, le Laos, le Cambodge et le Brésil. Nous avons conduit, fin 2019, une mission avec nos partenaires des agences de bassin brésiliennes de São Paulo et de Rio de Janeiro, avec des échanges extrêmement riches.

L'action d'urgence est plus marginale dans notre action. Je vais vous citer un exemple. En 2016, l'ouragan Matthew en Haïti a fait que notre agence a contribué à soutenir des programmes d'urgence humanitaire pour résoudre les problèmes d'eau majeurs qui se posent dans de telles circonstances.

La coopération décentralisée et la solidarité internationale financent une multitude de projets très concrets de coopération portés par des collectivités de notre bassin, des associations et des partenaires dans les pays concernés. À ce stade, nous avons beaucoup d'associations, plus d'une centaine, qui sont régulièrement impliquées et soutenues par les fonds de l'agence.

En revanche, pour les collectivités, nous en avons une cinquantaine depuis le début de cette politique, ce qui reste peu. Nous savons très bien qu'il n'y a pas que 50 collectivités dans notre bassin qui soutiennent les programmes de coopération sur l'eau. Cependant, beaucoup d'entre elles ne savent peut-être pas qu'elles peuvent avoir des aides de l'agence de l'eau et un appui technique de sa part. Il nous manquerait, au niveau du bassin, une sorte d'annuaire de la coopération décentralisée. Nous connaissons les collectivités qui nous demandent du soutien. Par contre, nous ne connaissons pas toutes les autres.

Nous avons commencé à faire un peu le tour des conseils régionaux et de différents organismes pour voir ce qui concerne les projets « eau » dans le domaine de la coopération internationale, qui sont multiples sur le bassin, pour que nous ayons une meilleure idée de la coopération décentralisée de l'eau à l'échelle de notre bassin (vers qui, vers où et pour quel type de projet).

Enfin, nous avons la participation à de grandes rencontres internationales. J'ai évoqué le Forum mondial de l'eau de Dakar fin mars. Vous avez un compte rendu complet dans votre dossier, donc je n'y reviens pas.

C'est aussi l'Euro-RIOB (Réseau international des organismes de bassin européens) qui se réunira à Annecy au mois de septembre.

Nous pouvons aussi souligner la grande conférence qui aura lieu aux Nations unies fin mars 2023, qui se tient pour la première fois depuis 1977. Cette conférence qui se tiendra à New York au siège des Nations unies revêt une importance toute particulière. La France s'y prépare, tout comme les agences de bassin. J'en profite pour souligner la montée en puissance du groupe de l'action internationale inter-agences. Cela nous permet désormais, d'une part de mieux nous connaître et connaître nos projets respectifs, et d'autre part de démultiplier nos actions et nos financements de façon encore plus ciblée et plus efficace.

Au niveau européen, il y a beaucoup de grands projets en perspective, mais aussi des textes très importants comme celui que vient de sortir la Commission européenne sur la restauration de la nature et des écosystèmes, qui touche à énormément de sujets et qui deviendra un texte législatif.

Aussi, l'action internationale ne porte pas seulement sur les coopérations et la solidarité, mais aussi sur la participation à des événements internationaux partout où l'on parle de l'eau, où l'on doit parler de l'eau, y compris dans les grandes conférences sur le climat et sur la biodiversité où, bizarrement, la question de l'eau n'est pas forcément présente alors qu'elle est absolument transversale et vitale sur tous ces sujets.

Je vais vous donner quelques chiffres qui concernent l'action de l'ensemble des agences de l'eau. En 2021, pour les six agences, 15 M€ ont été investis dans le cadre de la loi Oudin-Santini visant 40 pays et plus de 240 projets de solidarité, dont 70 % des projets en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, c'est-à-dire dans des pays qui sont considérés comme PMA (pays les moins avancés) dans les nomenclatures des organismes de développement.

J'ajoute aussi que nous avons des partenariats avec les grands organismes de coopération tels que l'Agence française de développement, avec qui nous avons des échanges très réguliers.

Pour ce qui concerne notre comité de bassin Loire-Bretagne, depuis 2005, nous avons eu plus de 550 opérations de solidarité. Vous allez voir juste après mon intervention un exemple de ces projets qui font l'objet chaque année d'un Trophée de l'eau « actions internationales » et qui sont extrêmement intéressants et riches. Ces plus de 550 opérations ont fait 4 millions de bénéficiaires.

Depuis 2013, nous avons une enveloppe complètement consommée. Certes, ce sont parfois des projets modestes en termes de montant mais qui sont extrêmement bien suivis et qui impliquent – c'est un de nos critères – la participation des populations et des sociétés locales, avec une évaluation et un suivi. C'est extrêmement solide, efficace, concret et durable. C'est une coopération qui, en chiffres, peut paraître modeste mais qui est un levier considérable.

Nous passons au diaporama suivant. Je vais conclure là-dessus, ce qui nous permettra de faire la transition avec la table ronde.

Notre partenariat avec l'agence de l'eau du Nakanbé revêt plusieurs aspects. D'abord, c'est une aide et un appui à la constitution d'un schéma directeur, à savoir le Sdage du Nakanbé, mais aussi à la mise en place de commissions et de systèmes d'information. C'est très important. En effet, en l'absence de données précises sur ce qui se passe en matière d'eau dans la région, il est difficile d'avoir une action adéquate.

Nous avons aussi la contribution financière sur l'eau et l'aide à la perception de redevances. C'est un problème majeur que nous rencontrons partout dans le monde. Nous avons la chance d'évoluer dans un pays qui est en capacité de percevoir des redevances et de les utiliser. Cette question de la perception de la recette et du revenu est problématique un peu partout. En effet, personne n'a envie de payer des redevances ou une contribution. Or, il n'y a pas de politique de l'eau possible s'il n'y a pas une capacité à percevoir des redevances, des revenus, quelle qu'en soit la forme selon les pays, qui permettent d'alimenter ces politiques. Que ce soit au Brésil, en Afrique ou partout ailleurs, c'est une vraie difficulté. Du coup, les agences concernées se retrouvent avec des recettes très faibles qui ne leur permettent pas de mener les politiques dont elles auraient besoin. Heureusement, cela progresse dans beaucoup de situations. C'est vraiment le nerf de la guerre.

Je vous ai présenté très rapidement le bilan de notre action. J'ai fait un appel aux collectivités et aux associations. Je voulais aussi souligner que pour l'instant, les deux tiers des projets émanent essentiellement de deux régions : la Bretagne et les Pays de la Loire. Nous avons peu de projets qui émanent de l'amont du bassin. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons conclu un partenariat avec le conseil régional Rhône-Alpes et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour permettre la montée en puissance de projets de collectivités et d'acteurs issus de l'amont du bassin et qui sont peu représentés aujourd'hui. Il nous faut résoudre cela.

Je vous remercie de votre attention. Nous allons maintenant passer une petite vidéo qui concerne le dernier Trophée de l'eau accordé à un projet d'action internationale. Ensuite, nous passerons à la table ronde.

M. le Président :

Je ne vais pas rajouter grand-chose. La coopération décentralisée, pour que cela fonctionne bien, il faut des territoires mobilisés. Je suis plutôt Costarmoricain en Bretagne. Je sais par exemple que le département des Côtes-d'Armor, comme beaucoup d'autres départements, est parfois très mobilisé sur le sujet.

Le regard que nous portons sur ces coopérations nous aide aussi à prendre conscience du sujet. Je dois vous avouer que je suis toujours impressionné par l'ingénierie et la mobilisation de ces pays qui sont déjà dans le dérèglement climatique, que nous sommes en train de commencer à découvrir mais pour eux, c'est de la réalité quotidienne. Je pense qu'ils ont beaucoup de choses à nous raconter. Je vous invite à aller voir un film que j'ai vu la semaine dernière au Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes et qui s'intitule *Marcher sur l'eau*. Ce documentaire dure un peu plus d'une heure et il est vraiment très bien réalisé.

La deuxième chose que je retiens du Forum mondial de Dakar, c'est le forum mondial pour la paix parce que ces questions ne peuvent être réglées que dans la paix des territoires. Là aussi, cela va nous forcer toutes et tous à trouver des compromis, notamment face à une ressource qui va être de moins en moins importante. Il faut que nous travaillions ensemble.

Effectivement, la question de l'eau était la grande oubliée des COP. On parlait beaucoup de climat, de carbone, de biodiversité... Finalement, l'eau n'apparaissait pas dans les sujets.

M. KOUDAKIDIGA :

Bonjour à toutes et à tous. Je prends la parole au nom de la délégation de l'agence de l'eau du Nakanbé pour vous dire merci, d'abord merci de nous avoir acceptés parmi vous, de nous permettre aussi de bénéficier de votre expérience. C'est le cas de le dire parce que notre pays est relativement jeune en matière de gestion intégrée de la ressource en eau. En ce moment, vous avez capitalisé un certain nombre de connaissances. Nous venons humblement nous imprégner de vos réalités, des difficultés que vous avez rencontrées, mais aussi nous inspirer de vos expériences réussies pour éviter que ce qui arrive soit évité à temps.

C'est d'autant plus important que nous vivons dans un contexte beaucoup plus aride. Il fait très chaud. L'évaporation est importante. Nous sommes sur une zone de socle, c'est-à-dire que les nappes souterraines sont des nappes localisées. S'il y a des difficultés d'eau, s'il ne pleut pas assez, nous sommes directement touchés. Sur le plan des eaux de surface également, comme il fait très chaud, s'il ne pleut pas assez, ce que nous avons comme réserve peut s'en aller et nous voilà encore dans les problèmes.

Cela s'est exacerbé malheureusement avec le changement climatique. A une certaine époque, nous commençons les semis le 15 mai même s'il ne pleuvait pas parce que nous savions que dans la semaine à venir, il allait pleuvoir. Aujourd'hui, ces prévisions ne sont plus d'actualité. Certaines années, il faut attendre fin juillet pour qu'il pleuve. Puis, début septembre, les pluies cessent déjà. Comment faisons-nous ? Ce sont aussi nos réalités malheureusement mais avec l'appui des partenaires, nous pensons qu'un futur meilleur est possible.

Nous souhaitons vraiment que tout se passe bien, que la coopération que nous avons engagée depuis belle lurette puisse se poursuivre et que ce partenariat soit un partenariat gagnant-gagnant.

La délégation est conduite par Mme Hien, vice-présidente du comité de bassin. Nous avons eu des problèmes avec le coup d'État. La junte a suspendu le conseil des collectivités. Le président du comité de bassin relevant des collectivités territoriales, il ne peut pas être présent parmi nous. Quand les choses rentreront dans l'ordre, le travail devrait se poursuivre normalement. Je donne la parole à notre cheffe de délégation pour qu'elle puisse présenter la délégation. Merci de nous accepter parmi vous.

[Applaudissements]

Mme HIEN :

Je suis la vice-présidente du comité de bassin de l'agence de l'eau du Nakanbé. Je suis responsable d'une structure associative, à savoir l'Association pour le renforcement des compétences et des orientations paysannes. Au niveau du comité de bassin, je fais partie du collège des usagers.

Composent notre délégation :

- M. Habdoulaye Koudakidiga qui siège au comité du bassin pour le compte de l'État et qui est président du conseil d'administration ;
- M. Donatien Idani, qui est directeur de la prospective et de la planification à l'agence de l'eau du Nakanbé ;
- M. Job ZIBA, chargé du partenariat.
- M. Hilaire Wendpagnangde Ilboudo, représentant du Burkina Faso au comité de bassin Loire-Bretagne.

[Visionnage d'une vidéo]

Mme AUBERT :

C'est une illustration, à travers le dernier Trophée de l'eau, de ce que notre agence et le comité de bassin soutiennent. Pour l'anecdote, lors du dernier Forum mondial de l'eau à Dakar, nous avons saisi l'occasion pour aller rendre visite à une école de Rufisque qui est dans la banlieue de Dakar où nous avons contribué, avec l'association Agir ensemble, qui est une association nantaise, à l'installation de filtres qui sont à la fois très efficaces et faciles à manipuler et qui ont permis à des écoles de Rufisque de disposer d'une eau propre et potable et de limiter grandement les absences des enfants. En plus, il s'agissait d'une école maternelle. La vie a vraiment changé. Cette action a permis aux enfants, comme aux enseignants et aux personnes qui en ont la charge, de mener

leurs activités de façon beaucoup plus sereine, avec un enjeu de santé publique qui est en partie résolu à travers ce type de procédé.

Nous avons vu aussi beaucoup de femmes et de jeunes filles à l'écran. Ce sont souvent elles qui ont la charge d'aller chercher et de s'occuper de l'eau. Quand nous installons ce type de filtre ou d'autres dispositifs, cela permet aux jeunes filles et aux petites filles d'aller à l'école, de faire autre chose que de marcher sur plusieurs kilomètres pour aller chercher de l'eau.

Nous sommes vraiment sur des enjeux très transversaux. Il ne s'agit pas seulement, quoique ce soit déjà très important, d'amener de l'eau ou de permettre d'amener l'eau. C'est aussi un enjeu de population, un enjeu social majeur dans toutes les sociétés concernées, la nôtre comme toutes les autres. Mme Léonie Hien en parlera sûrement mieux que moi en ce qui concerne son bassin et sa région.

Nous avons organisé, pour conclure cette matinée, une table ronde consacrée à l'impact du changement climatique sur la ressource en eau, avec quatre intervenants :

- M. Burlot, président du comité de bassin ;
- Mme Hien ;
- Mme Riffaud, conseillère communautaire à Limoges ;
- M. Albert.

Merci de votre participation. Vous aurez à peu près dix minutes chacun pour vous exprimer sur ces enjeux. Je vais commencer par M. Burlot. M. le Président, comment envisagez-vous, à l'échelle de notre bassin, la gestion des impacts du réchauffement climatique qui commencent à être très importants ? Il a été rappelé en début de séance la situation d'urgence qui n'est sans doute pas aussi forte qu'au Burkina Faso ou dans les pays sahéliens mais qui pointe à l'horizon et qui va certainement nous demander beaucoup d'imagination et d'adaptation, pas seulement à travers de fiches-actions mais aussi à travers une mise en mouvement de l'ensemble de nos forces et de nos capacités pour répondre à ces enjeux, aussi bien d'adaptation que d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Notre bassin est déjà particulièrement concerné.

M. le Président :

Je suis impressionné par l'accélération du dérèglement. L'autre jour, je vous ai dit que j'étais à Montpezat. Sur ce site, EDF a des données depuis de nombreuses années, notamment sur les soutiens d'étiage côté ardéchois mais également côté Loire. Quand nous regardons les courbes, nous voyons bien que depuis moins de dix ans, les choses s'accroissent. Je constate cela à Montpezat mais aussi en Bretagne.

Un fleuve comme la Vilaine représente à peu près 40 % du Massif armoricain. Aujourd'hui, il y a un cours d'eau qui s'appelle La Sèche et qui porte bien son nom parce qu'en ce moment, il est quasiment à sec. Nous voyons les premières conséquences de tout cela. Les collectivités commencent à souffrir pour leur alimentation en eau potable. Imaginez un instant qu'une ville comme Saint-Malo est à la limite de la coupure d'eau en période estivale. Vous vous doutez de ce que peut faire sur le secteur de Saint-Malo le moindre pépin sur une ressource en eau souterraine. Je vous rappelle qu'en Sud Finistère, un méthaniseur est parti au trop-plein il y a deux ans. Cela a privé 180 000 Bretons d'eau potable pendant quinze jours.

Les sujets sont devant nous. Les moissons sont déjà réalisées. Les agriculteurs nous disent que le dérèglement climatique en culture est aussi à l'œuvre. Ce que le président a précisé dans son propos, nous le vivons aussi ici. Nous le vivons différemment parce que nous pensions que nous étions exemptés de ces sujets. On a laissé penser à un moment donné que l'eau arrivait au robinet et que tout était terminé. On a même oublié d'où venait l'eau du robinet. Il va falloir réapprendre le grand cycle de l'eau. Ici comme ailleurs, nous allons être confrontés à ce dérèglement.

Nous avons l'obligation de travailler collectivement parce que la guerre de l'eau peut aussi avoir lieu ici en métropole, la guerre entre les usages, entre les populations. L'accès à l'eau n'est pas un sujet majeur uniquement pour les pays africains. Le droit à l'eau et à l'assainissement est essentiel. Je vous ai parlé tout à l'heure du film *Marcher sur l'eau* d'Aïssa Maïga. Ce sont des problèmes de santé publique mais aussi d'éducation parce les petites filles ne peuvent aller à l'école qu'après être allées chercher l'eau. Ce sont des sujets d'agriculture. Ce sont des sujets de maintien des populations dans les territoires. Nous pensions autrefois que ce n'était pas un sujet pour nous. Cela va peut-être le devenir. Nous avons donc l'obligation – c'est la grande leçon de Dakar – de travailler collectivement sur le sujet, de mettre l'eau au calendrier international des

COP parce que cela va être une des conséquences du dérèglement climatique, et plus que jamais, il faut que nous soyons solidaires.

Lundi soir, j'ai assisté à une conférence organisée par la députée Sandrine Le Feur sur les enjeux stratégiques du dérèglement climatique. Un expert qui travaille pour le ministère de la Défense et le ministère des Affaires étrangères nous a parlé du conflit au Mali et de l'opération Barkhane. Il nous a dit la chose suivante : « Au Mali, ce n'est pas avec les armes que cela va se régler, mais avec de l'eau et avec une meilleure approche dans les territoires parce que les populations sont les premières à souffrir et aujourd'hui, leur seul espoir, c'est parfois la radicalisation. Si nous voulons donc gagner la paix au Mali, il faudrait que l'armée française change de stratégie ». Vous rendez-vous compte ? Ce sont les propos d'un expert militaire. C'est intéressant.

Mme AUBERT :

Notre comité de bassin a adopté il y a quelque temps un plan d'adaptation au changement climatique pour notre bassin. Comment ce plan va-t-il être mis en œuvre ? Certes, nous en mettons déjà en œuvre une bonne part à travers nos différentes actions. Comment ce plan peut-il évoluer ? Comment ces actions peuvent-elles monter en puissance ? Comment inscrire davantage ces enjeux dans nos programmes d'intervention ?

M. le Président :

Cela va être un travail collectif. Vous vous rappelez, les uns et les autres, que lorsque nous avons voté le plan d'adaptation, c'était un peu compliqué. Or, c'était aussi pour préparer l'avenir. Je pense que nous avons l'obligation de collectivement nous adapter. Il va falloir que nous nous adaptions à la situation et que nous prenions conscience des enjeux.

Ce que je voudrais surtout, et je le redis fortement, c'est que ce travail soit collectif. Il ne peut être que collectif. Il ne peut se faire que par la prise de conscience de tous les niveaux de collectivité. Il faut que chacun comprenne que l'eau va se raréfier et qu'il va falloir la partager. Si nous faisons cela collectivement, nous aurons déjà gagné. Ce n'est pas nous ici qu'il faut convaincre de l'extrême importance de ce sujet de l'eau, ce sont nos collègues.

La force des comités de bassin est de réunir tout le monde. Cela nous oblige aussi collectivement à trouver des solutions ensemble, sinon notre organisation n'a pas d'intérêt. Puis, si nous ne trouvons pas des solutions ensemble, on nous les imposera. Ce n'est pas ce que nous voulons. Cela nous oblige donc collectivement à nous écouter et à travailler ensemble. C'est peut-être cela aussi l'adaptation. C'est qu'il va falloir co-construire des plans. Encore une fois, les solutions de la Bretagne ne sont pas les solutions de la Nouvelle-Aquitaine, donc il faut pouvoir mobiliser. Par contre – cela a été dit fortement à Dakar mais également partout –, la cohérence hydrographique entre l'amont et l'aval est un sujet majeur. Chacun dans son coin, ce n'est pas possible.

Mme AUBERT :

Beau programme en perspective mais au-delà des textes, des plans, des schémas directeurs, nous voyons qu'au fur et à mesure que se produisent un certain nombre d'événements, nous sommes confrontés à des situations où il faut agir vite. Or, nous sommes un peu figés dans des façons de faire ou de procéder qui parfois nous empêchent d'être plus agiles, d'aller plus loin et d'être plus efficaces. C'est à tout cela aussi qu'il faut réfléchir sans doute.

Puis, vous avez beaucoup parlé de la Bretagne. Comme le montrait la diapositive précédente, l'amont du bassin est très touché. De façon inattendue, l'amont du bassin de la Loire est considéré comme le château d'eau de la Loire. Or, il est particulièrement concerné par les impacts du réchauffement climatique. C'est bien de l'amont à l'aval, de la source à la mer, qu'il faut traiter l'ensemble de ces enjeux.

Maintenant, je passe la parole avec grand plaisir à Mme Léonie Hien pour qu'elle puisse évoquer la situation dans son bassin. Très concrètement, là où vous vivez, comment traitez-vous ces enjeux ? Comment arrivez-vous, avec les populations locales, à avancer sur un certain nombre de sujets ? Quels sont vos besoins et vos difficultés par rapport à cette situation qui s'aggrave ?

Je précise aussi que le continent africain subit les impacts du changement climatique de façon très lourde alors que les pays concernés n'émettent que très peu de gaz à effet de serre

comparativement aux États-Unis, à l'Asie ou à l'Europe. Nous avons aussi un impératif de justice climatique et de solidarité à l'égard de ces pays.

Mme HIEN :

Le problème de l'eau est vraiment crucial au Burkina Faso. Les populations souffrent beaucoup du changement climatique. Il y a toujours un problème d'eau, que ce soit dans les zones urbaines ou rurales. Le président du conseil d'administration, M. Koudakidiga, disait tantôt qu'auparavant, en mai, nous pouvions commencer à semer. La pluie tombait. Actuellement, c'est compliqué. Nous n'avons pas assez de pluie. Puis, à un moment donné, il n'y a même plus de pluie. Les productions sèchent à cause de la rareté de l'eau. Pour la population également, à partir du mois de février, certaines fontaines sont asséchées. On n'a même plus d'eau potable pour boire. Dans nos villages et dans nos communautés, on fait la queue pour chercher l'eau. Certains dorment même au niveau des points d'eau et y passent la journée pour chercher l'eau. C'est vous dire l'extrême difficulté. Nous devons vraiment trouver les solutions adéquates pour pallier ce problème.

Mme AUBERT :

Justement, comment appréhendez-vous ces questions très localement ? Si nos informations sont exactes, plus de 80 % de la population du Burkina Faso sont des ruraux, agricoles. Ce que vous décrivez a un impact très lourd. Cela conduit-il les populations à quitter leur région ? Sinon, comment rester dans des conditions acceptables ? Qu'essayez-vous de mettre en place pour faire face à cette situation ?

Mme HIEN :

Effectivement, des dispositions sont prises, que ce soit au niveau du gouvernement que de nos partenaires. Nous arrivons souvent à avoir de l'eau potable en réalisant des pompes à eau dans les communautés, quoique ce ne soit jamais suffisant. Des dispositions sont également prises au niveau de la population agricole pour modifier les pratiques de production. Il s'agit de changer de stratégie pour améliorer les conditions pour produire mieux.

Mme AUBERT :

Pouvez-vous donner des exemples concrets ?

M. KOUDAKIDIGA :

Le champ de compétence de l'agence de l'eau couvre la ville d'Ouagadougou qui compte pratiquement plus de 3 millions d'habitants. Initialement, c'était un barrage au centre-ville. Puis, des forages ont été réalisés au fur et à mesure. Cela n'a pas suffi pour satisfaire les besoins en eau des populations, donc nous avons été un peu plus loin, à une vingtaine de kilomètres pour construire le barrage de Loumbila.

Ensuite, ce n'était pas encore suffisant compte tenu de l'évolution rapide de la population de la capitale. Nous avons dû recourir à un barrage dédié uniquement à l'AEP. Dans un pays comme le nôtre où tout est pressant, on a dit sur le papier que c'est pour l'AEP. Or, des productions agricoles se développent malheureusement. Nous sommes obligés de faire un peu la police ou le gendarme pour dissuader la population de pratiquer des activités agricoles qui peuvent polluer l'eau et rendre le traitement plus difficile.

Avec le développement spontané des quartiers, le gouvernement est obligé, au moyen de la société de distribution d'eau, qui s'appelle l'Office national de l'eau et de l'assainissement – c'est une société d'État –, de réaliser des forages en appui à la desserte en eau qui provient principalement du barrage de Ziga qui a une capacité de 200 millions de mètres cubes.

Tout cela ne suffit pas. En plus de l'évolution normale, la ville d'Ouagadougou accueille depuis un certain temps des déplacés internes compte tenu de la situation sécuritaire. Souvent, les gens ont des parents qui habitent à Ouagadougou. Dans leur recherche de lieu où s'abriter, ces déplacés s'installent dans la zone d'Ouagadougou, ce qui rend l'approvisionnement en eau potable plus difficile.

Parmi les mesures prises par le ministère, principalement avec la contribution financière de l'agence de l'eau du Nakanbé, nous avons pu réaliser une cinquantaine de postes d'eau. Ce sont des forages équipés de petits châteaux d'eau, avec un petit réseau d'adduction, dont une cinquantaine a été réalisée sur les ressources collectées par l'agence. Cela permet de soulager un tant soit peu les besoins de la population dans le bassin versant du Nakanbé. Ce sont nos actions pour soulager nos populations en matière d'approvisionnement en eau potable.

Malheureusement, ces actions sont annihilées par ce phénomène de changement climatique. Nous constatons de plus en plus que des forages qui étaient très productifs il y a une dizaine d'années se retrouvent aujourd'hui avec des débits très réduits, ce qui impacte négativement le taux de desserte des populations. Un forage qui pouvait produire 20 m³/h ne produit plus que 5 m³/h. Pendant ce temps, la population augmente. Cela pose problème. C'est le genre de situation auquel nous sommes vraiment confrontés.

Ainsi, la ville d'Ouagadougou atteint une limite. Il faudra donc, dans les années qui viennent, prospecter d'autres ressources pour venir en appui à la ville. La gestion de la période chaude à Ouagadougou est marquée par des rationnements d'eau, avec des quartiers qui peuvent passer 24 à 48 heures sans avoir de l'eau parce que la demande est forte. En tout cas, nous travaillons le sujet. Ces dernières années, cela va mieux qu'avant.

C'est ce que je peux dire concernant les activités qui sont menées. Le gouvernement assure la réalisation de forages et mandate la société nationale de distribution d'eau et d'assainissement pour mettre en place des infrastructures d'AEP. Puis, nous avons les initiatives de l'agence pour doter les populations d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

Mme AUBERT :

Merci beaucoup à tous deux pour vos témoignages.

[Applaudissements]

Mme AUBERT :

Notre partenariat a de quoi s'employer encore dans les années qui viennent. Nous serons à vos côtés pour tout cela.

À présent, je passe la parole à Samia Riffaud. Merci d'intervenir aujourd'hui. Elle est conseillère communautaire à Limoges. La Ville développe un concept de ville en transition hydrique. Je suis sûre que toute l'assistance va être intéressée de savoir comment vous appréhendez ces sujets.

Mme RIFFAUD :

Bonjour. Merci beaucoup pour cette invitation. C'est un peu troublant de parler après M. Koudakidiga parce que nous n'avons pas tout à fait les mêmes problématiques. Néanmoins, cela permet vraiment d'illustrer ce qui se passe sur le plan mondial, ce qui est très intéressant.

Je suis adjointe au maire de Limoges, M. Lombertie. Je suis également élue à Limoges Métropole. C'est dans le cadre de la communauté urbaine que j'interviens aujourd'hui. Au-delà de la prise de conscience que nous avons tous, il faut maintenant agir. Je pense qu'il est important d'avoir des intentions qui soient collectives sur l'action.

Nous avons un territoire avec 20 communes qui constituent Limoges Métropole. La ville-centre est donc Limoges, avec 19 communes autour. Cela représente à peu près 210.000 personnes. Nous avons tendance à dire que nous avons la ville à la campagne et la campagne à la ville. En effet, Limoges est une ville rurale qui est très attachée à son territoire rural et à ses agriculteurs. Nous avons une activité agricole très dynamique, qui est reconnue dans le monde entier par notre élevage bovin et par les pommes. Pour nous, il est hors de question d'opposer les activités et d'opposer les gens.

Il existe donc un travail partenarial qui est mené, un travail transversal où tout le monde est associé. Je pense que c'est ce qui va faire la réussite de notre projet. M. le président Burlot disait à plusieurs reprises depuis ce matin qu'il fallait que ce soit collectif, partenarial. Moi aussi, je considère vraiment que c'est ce qui fera la réussite de cette gestion des territoires et de la gestion

de l'eau. Nous associons tout le monde (la chambre d'agriculture, l'État, la préfecture, le Département, la Région...) pour voir comment nous pouvons aborder cette thématique.

Nous avons un projet de territoire qui a été défini en décembre 2021, qui est parti pour dix ans. Dans le projet de territoire, il y a énormément de sujets, y compris la santé et le développement économique. La gestion de l'eau est présente dans énormément de thématiques. Nous ne pouvons pas faire du développement économique et gérer la santé sans avoir une vision de la gestion de l'eau. Nous avons travaillé sur ces thématiques. Nous avons voulu mettre en avant les problématiques de l'eau dans beaucoup de thématiques.

Nous sommes partis sur dix ans avec notre projet de territoire. Je précise que nous voulions éviter d'en faire un sujet politique dans le mauvais sens du terme, c'est-à-dire avec des oppositions entre différents courants politiques. C'est un sujet politique au sens noble du terme et non pas un sujet de combat politique.

Ensuite, la gestion de l'eau à Limoges s'est faite depuis de nombreuses années, ce qui nous permet d'avoir le constat que nous sommes plutôt bons quand nous nous comparons à d'autres villes de même strate. Nous avons une gestion des fuites d'eau qui est assez efficiente. Nous sommes plutôt dans un développement depuis déjà de nombreuses années, même s'il reste toujours du travail à faire.

Notre priorité actuelle, comme dans beaucoup d'autres collectivités, c'est la rénovation des réseaux d'eau potable. En effet, nous avons un réseau assez vieillissant. Systématiquement, dès que des travaux s'effectuent dans la ville, le réseau d'eau potable est mis en avant. C'est très important pour nous. Nous avons par exemple un projet de bus à haut niveau de service qui va faire entre 30 et 40 km sur la ville. Les canalisations seront modifiées au moment des travaux. Chaque fois que des travaux sont menés dans la ville, les réseaux d'eau sont revus et modernisés.

La rénovation des réseaux d'assainissement est aussi très importante pour nous, ainsi que la sécurisation et la gestion des eaux pluviales.

Nous avons un projet sur la ville de Limoges qui est venu malheureusement à cause de tout ce que nous vivons actuellement, comme la guerre en Ukraine, la problématique des récoltes qui sont de moins bonne qualité avec un rendement moins important puisque nous n'avons pas eu l'eau au bon moment. Le souhait des politiques de la ville de Limoges et de Limoges Métropole est de se dire qu'il faut que nous associions la population à la problématique de l'agriculture et faire de la ville de Limoges une ville nourricière, une ville qui va nourrir ses habitants. Cela revient également à pouvoir arroser les potagers et y emmener toute la jeunesse. En effet, nous sommes aussi très impliqués dans l'éducation des jeunes.

Je regardais tout à l'heure le film que vous nous avez projeté, que je trouve d'une qualité remarquable, qui met en avant des entreprises qui prennent leurs responsabilités parce que dans notre monde actuel, les entrepreneurs essuient souvent beaucoup de critiques. Certes, il faut sanctionner les mauvais élèves mais les bons, il faut aussi les féliciter et les mettre en avant.

Je trouve que ce film est de grande qualité. Je souhaite vraiment que vous ayez aussi des intentions vis-à-vis des enfants. Je pense qu'en passant par les enfants, par l'école, par l'éducation, nous allons pouvoir faire évoluer les mentalités. C'est par l'évolution des mentalités que nous allons réussir à faire changer les pratiques et à lutter contre le gaspillage de l'eau. A Limoges, nous sommes partis sur l'idée de sensibiliser les enfants et les éducateurs pour rappeler par exemple aux enfants de bien fermer le robinet après s'être lavé les mains et les dents. Cette éducation, je pense que c'est un petit bout de nos possibilités. Si nous pouvions le faire sur le plan national, ce serait aussi une des solutions. C'est en additionnant les solutions que nous allons pouvoir régler nos difficultés.

Limoges Métropole se positionne aussi comme un territoire d'expérimentation, c'est-à-dire que nous voulons essayer de nouvelles choses. Nous voulons aussi être un territoire d'observation. Nous voulons observer les situations pour pouvoir proposer des solutions. Comme je le disais au début de mon intervention, il ne s'agit pas que d'observer et d'expérimenter mais il s'agit aussi d'agir. C'est grâce à toutes ces petites choses que nous allons réussir à avoir des résultats.

J'insiste vraiment sur le fait que nous ne voulons pas opposer les gens, qu'il faut travailler ensemble. C'est un problème qui concerne tout le monde. On ne peut pas toujours être en train de montrer du doigt les agriculteurs. Ils font ce qu'ils peuvent. Ils font avec ce qu'ils ont, avec leurs territoires. Il faut les amener à produire autrement et peut-être autre chose. Nous sommes sur des

changements de paradigme importants. Ces changements, à Limoges Métropole, nous les avons pris en considération et nous voulons essayer de proposer autre chose.

[Applaudissements]

Mme AUBERT :

En effet, c'est très inspirant. L'agence de l'eau consacre des moyens importants à la sensibilisation et à l'information, y compris à l'égard des publics scolaires et des jeunes. Il est vrai que nous devons poursuivre la réflexion sur le renforcement de ces actions de communication et de sensibilisation à l'égard de différents publics, notamment des plus jeunes.

Ce qui a été présenté tout à l'heure par Stéphanie Blanquart, chargée de la communication, sur de petits sujets qui sont diffusés sur France Télévision, c'est un aspect parmi d'autres d'une politique inter-agences qui monte en puissance à l'égard du public national. Chaque agence a un programme de sensibilisation et de communication à l'égard des jeunes et des scolaires qu'il nous faut renforcer, y compris à travers le concours d'affiche lors de la Journée mondiale de l'eau ou d'autres événements de ce type.

Pour conclure cette table ronde, je donne la parole à M. Albert qui va nous parler du bassin du Cébron, des eaux du Cébron, et de la façon dont les organismes concernés, qui jouent un rôle important, appréhendent cette question de l'évolution des impacts du changement climatique, et plus globalement, de l'évolution des pratiques et des solutions envisageables pour traiter l'ensemble des enjeux.

M. ALBERT :

Je voudrais redonner le contexte deux-sévrien par rapport à la retenue du Cébron, sous le regard du vice-président, Olivier Fouillé, qui est ici dans la salle et qui est chargé du domaine de l'eau, avec un schéma directeur de l'eau.

Il faut savoir que les Deux-Sèvres importent 2 millions de mètres cubes des départements limitrophes. Cela veut dire qu'aujourd'hui, si nous n'avions pas les autres départements, nous aurions des difficultés d'approvisionnement sur notre territoire. Nous nous approvisionnons sur la Loire et la Vendée. La Vendée nous demande de prendre le moins possible parce qu'eux aussi ont des soucis. Nous voyons que le changement climatique nous concerne tous.

Quand on parle d'économie d'eau, je suis stupéfait que l'on ait pris la moyenne à 120 m³ – c'est toujours celle qui fait référence dans nos rapports annuels – alors qu'aujourd'hui, la moyenne dans les foyers sur le territoire du syndicat des eaux de Gâtine, c'est 80 m³. À un moment donné, il faudrait aussi donner un signe fort au niveau national pour dire que la moyenne de référence, c'est plus 80 ou 90 m³ que 120.

Le Cébron est un bassin versant qui s'étend sur 163 km² et qui dessert 173 000 habitants. La consommation en eau potable est de 7,5 millions de mètres cubes. En 2013, elle était à 4,5 millions. 2013, c'était hier. Pourquoi cette augmentation de la consommation d'eau potable sur le territoire ?

C'est parce que nous sommes sur des zones d'élevage. C'est parce que nous sommes sur du granite. Nous n'avons pas du tout d'eaux souterraines. L'élevage prélève sur l'eau potable de plus en plus tôt dans l'année. Avant, l'élevage prenait de l'eau pratiquement en septembre. Nous avons des flux importants de production pour l'élevage à ce moment-là. Maintenant, c'est au mois de mai et juin, comme cette année où l'élevage commence à prendre de l'eau potable parce qu'il n'y a plus d'eau dans les rivières ou parce que cette eau n'est plus de qualité.

Le premier enjeu est donc de se dire qu'à un moment donné, nous voulons avoir de l'eau de qualité mais en même temps, nous voulons garder de l'élevage s'agissant d'une production qui est importante pour nos territoires. C'est la première raison de cette augmentation.

La deuxième raison, c'est le fait que l'agroalimentaire a des forages qui ne sont plus de bonne qualité aujourd'hui. Ainsi, si nous travaillons sur cette qualité de bassin versant du Cébron, à un moment donné, nous avons aussi à travailler sur les autres usages et voir comment nous pouvons rénover cette qualité dans certaines villes.

Ensuite, nous avons 3 millions de mètres cubes à l'irrigation. Or, de fait, on ne parle presque plus aujourd'hui d'irrigation sur notre territoire. Pourquoi ? Parce que le changement climatique est déjà là. Nous commençons à dire aux irrigants que dès le mois de janvier, ce n'est plus sûr qu'ils aient de l'eau et qu'en février et mars, il est certain qu'ils n'auront plus d'eau. Une retenue de 500 000 m³ pour les débits réservés a une marge de manœuvre très faible pour le territoire.

Comment voyons-nous cet enjeu de territoire ? Vous avez l'organisation de la SPL du Cébron. Le Département détient la majorité des parts, ensuite les trois syndicats d'eau concernés. Nous exploitons l'installation du barrage et l'usine d'eau potable. Nous avons surtout mis en œuvre le troisième programme ressource. Parfois, on se dit que l'on ne va jamais assez vite dans le programme ressource. Je vais vous citer quelques idées que nous avons lancées depuis ces trois programmes ressources.

Nous avons aussi mis en œuvre la sécurisation avec le Département à travers l'autre barrage de la Touche Poupard qui a 15 millions de mètres cubes. Cela nous a permis de passer des années compliquées. Nous avons connu l'année 2005 où nous n'avions pas cette interconnexion. Nous avons pompé dans le Thouet au mois de juillet et août. En 2005, l'effet climatique était déjà là. Nous étions obligés de pomper dans le Thouet, avec toutes les répercussions que cela avait. Nous n'avions pas un coût de l'énergie comme aujourd'hui, sinon je ne vous dis pas le coût de l'eau.

Cette interconnexion est indispensable et à faire sur tout notre secteur. Néanmoins, ce n'est pas la panacée. Il faut quand même voir sur l'avenir.

Le bassin versant représente 163 km², avec une faible teneur en nitrates parce que nous avons 67 % de surfaces en herbe sur ce bassin versant. Cela peut faire rêver beaucoup de bassins versants qui sont aujourd'hui plus en céréales ou autres et qui ont d'autres problématiques. Notre problématique porte surtout sur l'eutrophisation, avec une capacité de barrage qui doit se remplir et se vider quasiment à l'année, donc automatiquement une retenue qui a une faible profondeur et des cyanobactéries qui continuent à proliférer en période estivale mais aussi en période hivernale. Nous avons un suivi très approfondi de cela.

Nous avons une concentration élevée en matières organiques. Nous avons mis des actions en place avec l'aménagement des bords de rivières. En effet, il ne faut pas que les animaux aillent sur le bord des rivières. Nous avons essayé de nous organiser avec les agriculteurs sur le territoire. Nous avons une concentration de 16 mg/l de matières organiques dans l'eau brute, ce qui est énorme. Nous sommes descendus à 11 mg/l aujourd'hui, donc nous pouvons considérer que le contrat ressource a eu son effet sur cet aspect.

Comme toute retenue, nous avons quelques détections régulières de pesticides, même en eaux souterraines.

L'objectif était d'essayer de trouver des solutions. Vous avez le taux de remplissage du barrage du Cébron. En orange, vous avez les années de sécheresse. Nous avons commencé en 1987. Nous avons eu beaucoup d'années tranquilles. Puis, en 2005, la sécheresse a été la plus importante et a concerné une bonne partie du département. Nous voyons que cela s'est rapproché. En 2016, il y a eu la vidange du Cébron. En 2017, il n'y a pas eu de remplissage en hiver. En 2021, nous avons déjà quelques soucis.

Puis, en 2022, nous tombons sur 4,5 millions de mètres cubes d'eau potable qui restent aujourd'hui dans le barrage jusqu'à fin décembre. Après, il nous faut absolument de l'eau en hiver même si nous avons un secours de la Touche Poupard qui nous permet de passer des paliers. Nous voyons que le changement climatique est arrivé. Cela se rapproche. Nous étions à dix ans pendant un certain temps. Aujourd'hui, nous sommes à cinq ans. Qu'en sera-t-il demain ?

Comment appréhendons-nous cette chose ? Déjà, en matière de remplissage, nous sommes contraints par les inondations de Saint-Loup, une commune en aval du barrage. Aujourd'hui, nous ne devons pas remplir le Cébron. Ce sont 8 millions de mètres cubes au maximum au mois d'octobre, 9 millions en novembre, etc. Les pluies ne tombent pas forcément le mois que l'on souhaiterait. Puis, arrivés au mois de mars, nous n'avons plus de pluie soudainement et nous ne pouvons plus remplir le barrage.

Nous avons un protocole de remplissage que nous sommes en train de revoir avec les services de l'État pour gagner 1 million de mètres cubes. Cela peut paraître moindre mais en définitive, cela nous permettra de remplir plus fréquemment. Nous avons fait une étude. Avec l'ancien protocole, tous les trois ans et demi, nous pouvons avoir des soucis. Avec le nouveau protocole, c'est tous

les vingt ans. C'est une chose qui peut déjà se mettre en place. Ayant le Cébron depuis 1982 jusqu'à aujourd'hui, nous avons une certaine connaissance de sa régularité, notamment des inondations que nous pouvons avoir, avec de nouvelles technologies qui nous aident en cela. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'il existe sur le Sage Thouet une volonté forte de travailler sur les retenues collinaires et les 900 étangs et mares qui sont en amont. En période de pluie, nous estimons à 1,5 million et 2 millions de mètres cubes le remplissage de tous ces plans d'eau avant de remplir la retenue. L'étude HMUC qui va être faite est importante pour nous pour essayer de travailler sur un sujet de longue haleine que nous allons mener avec le monde agricole et tous les propriétaires d'étangs. C'est une autre piste que nous avons.

Concernant les trois contrats territoriaux que nous avons dans le cadre du programme ressource, le premier était plus consacré aux risques de pollutions parcellaires avec les pratiques des collectivités. Lors du premier contrat, tout le monde a été dans cette optique.

Le deuxième contrat, nous l'avons voulu un peu plus fort sur les systèmes d'exploitation, avec les couvertures de sol. Nous avons eu ensuite une DUP (déclaration d'utilité forte), avec une réhabilitation de l'ANC mais aussi une forte mobilisation sur l'assainissement collectif auprès des collectivités qui avaient en gestion cette compétence.

Le troisième contrat portait plus sur l'action des filières agricoles territoriales. Nous travaillons en collaboration avec les OPA (organisations professionnelles agricoles) sur ce sujet. Puis, nous avons l'aménagement des zones sensibles, avec la partie des MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) et des paiements pour services environnementaux qui couvrent environ 40 % du territoire du bassin versant, ce qui est un élément majeur pour la qualité de l'eau.

Mme AUBERT :

Partout, nous sommes confrontés à ces questions. Chacun s'efforce de trouver des solutions, du moins des pistes de solution collectivement.

Nous arrivons au terme de notre table ronde. Je voulais juste poser une question à M. Albert et à Mme Riffaud : vos collectivités ont-elles des partenariats avec des pays en développement, en Afrique notamment, sur ce thème ?

Mme RIFFAUD :

Nous en avons avec le Sénégal mais à mon sens, ce n'est pas assez quand je vois tout ce que vous proposez. Je me permets de faire un petit commentaire qui n'engage que moi. Je suis nouvellement élue. Je n'ai jamais fait de politique de ma vie. Je suis élue depuis deux ans. Je découvre. Quand on m'a inscrite pour présenter à l'agence de l'eau, je trouve que les thématiques sont extrêmement intéressantes mais votre agence de l'eau est une usine à gaz quand on ne connaît pas. Quand je suis arrivée il y a deux ans, vous avez occupé mon premier été avec vos webinaires. Ensuite, quand je vois tout ce qui est fait, je trouve cela remarquable. Il faut absolument communiquer parce que personne ne sait ce qui se passe dans une agence de l'eau. Je trouve cela dommage. Là, c'est un peu du « entre soi ». Pour le grand public, ce n'est pas évident. Je souligne la grande qualité des films que vous proposez.

Mme AUBERT :

Nous en sommes vraiment conscients. Nous faisons beaucoup plus et de mieux en mieux maintenant sur ces actions de communication. Je crois que nous avons tous vécu ce que vous décrivez. Nous avons absolument besoin de faire connaître les actions des agences de l'eau et de faire en sorte que les modes de fonctionnement soient plus lisibles, plus simples et plus accessibles aux acteurs locaux.

M. ALBERT :

Pour le syndicat des eaux de Gâtine dont je suis le président, nous avons des associations du Togo qui nous demandaient des subventions et qui travaillaient elles-mêmes sur les projets. C'était

un peu compliqué financièrement pour ces associations. Nous avons quatre associations partenaires, avec lesquelles nous signons une convention. Aujourd'hui, le syndicat des eaux de Gâtine prend en charge toute la partie administrative et financière. Nous avons des projets qui étaient à 3 k€ ou 4 k€ par association. Aujourd'hui, nous avons des projets qui montent jusqu'à 250 k€

Nous nous rendons compte que c'est le portage financier de ces actions qui pose problème aux associations. Je vous passe le détail de tout ce que nous avons eu comme problématiques. Je vais me contenter de vous raconter une anecdote. Notre trésorier principal voyait d'un mauvais œil que la collectivité porte cette affaire. Nous avons une petite somme d'argent qui était arrivée à Malte à cause d'un virement impromptu et que nous avons réussi à récupérer. Cela montre l'engagement que nous pouvons avoir pour ces populations. J'encourage nos collectivités à le faire et à porter tout cela parce que nous en avons besoin pour faire des projets encore plus innovants.

Mme AUBERT :

Je suis sûre qu'il y a beaucoup d'autres actions de coopération de ce genre, dont il serait bien d'avoir une meilleure idée au niveau de notre bassin et de l'agence. Je donne la parole à Mme Hien et à M. Koudakidiga pour le mot de la fin et à M. Burlot, président du comité de bassin, pour la conclusion.

Mme HIEN :

Je vais commencer par dire merci à M. le Président du comité de bassin qui a permis que nous prenions part à cette session, ainsi qu'à notre partenaire, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et à tous les membres du comité qui ont partagé cette séance avec nous. Mme la Préfète, je m'excuse car j'aurais dû commencer par vous. En tout cas, je vous adresse tous nos remerciements. Nous avons beaucoup appris durant notre séjour ici. Nous sommes là depuis le 4 juillet. Nous sommes passés par Orléans, ensuite Blois et nous terminerons par Paris. Merci pour tout. Nous souhaitons que le partenariat puisse porter beaucoup de fruits à l'endroit de nos populations. Merci.

[Applaudissements]

M. KOUDAKIDIGA :

Ce que je retiens de cette table ronde, c'est que la question du changement climatique est l'affaire de tout le monde. Tout le monde est concerné. J'ai été vraiment impressionné quand j'ai vu le diagramme. Quand vous voyez le « rouge » qui a tendance à se rapprocher, c'est le même phénomène que nous vivons chez nous. Quand vous regardez les barrages que nous avons construits, le taux d'assèchement de barrages qui étaient pérennes, pratiquement les barrages moyens ne sont plus à l'abri d'assèchements. Du coup, cela perturbe l'utilisation que nous en faisons.

Au niveau national, un programme soutenu par la Banque mondiale mène des investigations en vue d'une meilleure connaissance de la ressource en eau, autant en eaux souterraines que superficielles. Nous espérons que lorsque ces résultats seront disponibles, nous changerons notre manière de faire – à un moment donné, nous croyions que nous pouvions tout nous permettre – pour que nous puissions gérer cette eau de manière plus rationnelle. La gestion intégrée des ressources en eau devient un élément très important.

À travers les échanges que j'ai suivis ici, a priori, ce sont des usagers qui s'accrocheraient à leurs manières de faire. Or, si l'on arrive à se retrouver, on peut trouver un terrain d'entente. C'est le plus important. Cela évite des conflits inutiles. A la fin, c'est un peu la négociation, chacun essaie de mettre de l'eau dans son vin. À ce moment-là, c'est buvable et chacun peut tirer une meilleure partie.

En revanche, s'il n'y a pas d'échanges, s'il n'y a pas de communication, si chacun est de son côté, cela ne va pas marcher. Chez nous, en moré, une langue parlée au Burkina Faso, nous disons : tirer, tirer, c'est unealebasse fendue. Cela veut dire que si l'on ne s'entend pas sur une question, si chacun veut laalebasse entière, laalebasse sera cassée et personne n'aura rien.

En tout cas, nous saluons cet esprit d'échange, de partage. Ce que nous retenons aussi, c'est qu'il faut que les gens soient sensibilisés et qu'on leur dise vraiment ce qu'il y a derrière. Une fois qu'ils

sont convaincus, ils adhèrent plus facilement. C'est aussi un aspect important que nous ayons retenu ici. Nous allons essayer de mettre cela en pratique chez nous, bien que la grande majorité de nos concitoyens soit analphabète. Notre devoir est de les pousser vers la lumière et les amener à échanger pour trouver des solutions aux problèmes plutôt que de se battre.

C'est le mot avec lequel je voudrais vous dire merci à la suite des propos de la vice-présidente du comité de bassin du Nakanbé. Merci.

[Applaudissements]

M. le Président :

Votre proverbe, nous le prenons. Il s'applique ici aussi. Si l'on ne s'arrange pas, nous avons tout à perdre.

J'ai appris quelque chose hier ou avant-hier. J'ai pris connaissance d'un pourcentage à deux chiffres entre 2021 et 2022 qui impressionne, c'est le pourcentage de vente de piscines. Cela doit nous amener à réfléchir un petit peu. Faut-il remplir les piscines ? Quand nous voyons des chiffres pareils, on se dit : a-t-on compris ce qui se passait ? Il faudra bien à un moment donné donner des priorités aux usages. Cela nous amène collectivement à réfléchir à toutes ces questions.

En tout cas, je remercie nos invités d'avoir pris le temps de venir nous voir. Nous avons été très heureux de vous accueillir. En remerciements, avec Mme Aubert, Mme la Préfète et M. le Directeur général, nous allons vous offrir quelques présents. Encore une fois, merci pour tout.

[Pause déjeuner]

M. le Président :

Nous allons aborder notre après-midi de la manière suivante. D'abord, nous allons avoir une première partie avec une discussion autour de la mise en place d'un parlement de Loire. Ensuite, si nous avons le temps, nous aborderons la question du règlement intérieur avec quelques modifications qui sont apportées. Puis, nous terminerons par la visite du château pour ceux qui se sont inscrits. Nous allons essayer, pour vous libérer dans les meilleurs délais, de démarrer tout de suite et de rentrer dans le vif du sujet.

J'invite les acteurs du Parlement de Loire à nous rejoindre.

PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE DU PARLEMENT DE LOIRE

Point « institutionnel » de l'ordre du jour

M. le Président :

J'ai souhaité rencontrer les acteurs de cette réflexion « Vers un parlement de Loire » il y a quelques semaines à la suite d'une émission radiophonique sur France Inter où ils parlaient de cette initiative. J'avoue avoir été étonné de l'existence d'un parlement de Loire. Le comité de bassin normalement doit être ce parlement qui réunit l'ensemble des acteurs de l'eau autour de la Loire et de la Bretagne. Je me suis demandé : quelle est cette initiative et comment cela fonctionne ? Quelle est l'ambition ?

Cela m'a amené, avec Philippe Gouteyron, à rentrer en contact avec Maud Le Floch. Nous avons eu une discussion. J'ai estimé utile que les membres du comité de bassin écoutent les acteurs de ce projet de manière à ce que nous puissions travailler ensemble sur ce sujet majeur. L'idée est de travailler non pas les uns à côté des autres, mais au contraire, d'être capables de s'entraider.

D'ailleurs, je sais que l'agence de l'eau vous a soutenu dans un certain nombre d'initiatives et j'en suis heureux. Je souhaite que nous puissions, cet après-midi, pouvoir vous écouter dans un premier temps, et ensuite, vous poser un certain nombre de questions pour que nous essayions de voir comment aborder ensemble demain ces sujets de citoyenneté, d'éducation à l'environnement

qui sont des sujets majeurs si nous voulons que cette révolution des transitions puisse s'opérer. C'est dans ce cadre que nous avons souhaité vous entendre.

Je vais laisser Maud Le Floch présenter sa délégation. Avec Mme Félix qui est la première vice-présidente du comité de bassin et moi-même ainsi que tous les membres du comité, nous sommes très heureux de vous écouter.

Le comité de bassin est issu de la loi de 1964 sur l'eau, une loi qui fait encore référence dans le monde entier. C'est d'ailleurs curieux qu'il faille aller à l'étranger pour s'entendre dire cela. Le législateur l'avait adoptée autour de trois grandes idées à l'époque. La première, c'est la cohérence hydrographique, c'est-à-dire l'interdépendance des territoires. Nous ne réussissons la reconquête de la qualité des eaux et sa bonne gestion que si nous travaillions en commun de l'amont vers l'aval.

La deuxième idée était d'avoir créé les agences de l'eau et finalement une contribution au financement de nos politiques de l'eau. C'est quelque chose d'original. Je note d'ailleurs que la politique de l'eau est une des rares politiques publiques en France à avoir une recette affectée. Ce n'est pas rien non plus. Cela représente quand même 2 Md€ par an. C'est un atout de la loi de 1964.

La troisième idée nous amène à celle de parlement. En effet, le comité de bassin réunit des agriculteurs, des industriels, des associations, des élus, les services de l'État pour penser une politique publique. Tous ici, nous avons une voix pour porter ensemble ce projet de Sdage, ce qui n'est pas négligeable en termes d'organisation. Je trouve que c'est plutôt une réussite même si notre bassin est très grand et couvre des situations très différentes.

Mme LE FLOCH :

Merci de l'invitation. Nous sommes ravis d'être ici avec vous pour vous présenter cette démarche de parlement de Loire. Je suis Maud Le Floch. Je dirige le pôle Art et Urbanisme avec un background en aménagement du territoire. Il s'agit d'une structure nationale qui est soutenue par le ministère de la Culture et le ministère de la Cohésion des territoires. Nous travaillons à la confluence de démarches culturelles sur des sujets d'aménagement du territoire.

Bruno Marmioli dirige la mission Val de Loire qui est bien connue et qui gère le bien mondial patrimoine de l'UNESCO.

Clément Sirgue a fondé La Rabouilleuse, école de Loire, à Rochecorbon. Il a une formation d'éducateur environnemental et explore toute une série d'activités qui développent les connaissances du fleuve et sur le milieu.

Le parlement de Loire rencontre le parlement de l'eau, donc nous sommes ravis. Le parlement de Loire... Pourquoi pas le parlement de la Loire ? Nous avons souhaité mettre « Loire » pour indiquer déjà une personnalité. Deuxièmement, nous disons « Loire » et non pas « La Loire » pour éviter de réduire le linéaire à l'estuaire mais de le prendre à l'échelle du bassin versant. Nous disons « Loire », parce que nous sommes situés à Tours et en Touraine, pour dire paysage de l'alerte. Sur Loire, nous vivons dans le grand visuel l'alerte climatique de plein fouet. C'est cet esprit qui a présidé à l'initiative « parlement de Loire ».

Parlement de Loire est une démarche. Nous allons vous présenter un court film pour commencer. Ensuite, à trois voix, nous allons essayer de vous faire comprendre cette démarche qui est au chevet, à l'écoute, qui travaille des outils culturels, des outils scientifiques, différentes expertises, qui croise des savoirs. C'est cette aventure que nous avons traversé tous les trois.

[Visionnage d'un film]

Mme LE FLOCH :

Cette expérience a commencé en 2019. Il y a eu une célébration des 500 ans de la Renaissance. Puis, la deuxième inspiration, c'est qu'en 2017, en Nouvelle-Zélande, le fleuve Whanganui obtient une reconnaissance de personnalité juridique. Pourquoi obtient-il cette reconnaissance ? C'est parce que derrière, il y a des peuples autochtones, des tribus maories qui demandent réparation des préjudices qu'elles ont subis.

En obtenant une reconnaissance de personnalité juridique, il y a un tremblement dans le monde juridique à l'échelle internationale. Un fleuve, pour la première fois au monde, obtient une

reconnaissance de personnalité juridique. En Nouvelle-Zélande, on est sous le régime de la *common law* (loi du commun). Ce n'est pas du tout comme le régime juridique occidental. Il y a un peuple autochtone qui considère le fleuve comme faisant partie de sa propre famille, donc nous ne sommes pas du tout dans les mêmes imaginaires.

Ces deux inspirations nous font dire qu'à notre échelle Loire, avec ses points d'appui, avec les acteurs qui sont là, avec les urgences et les alertes qui menacent le territoire et le fleuve, pourquoi nous ne ferions pas un parlement de Loire ? C'est ainsi que l'histoire a commencé. En 2019, nous avons invité un écrivain en la personne de Camille de Toledo.

M. MARMIROLI :

Bonjour à toutes et à tous. Nous avons fait beaucoup de boucles qui n'étaient pas toutes cohérentes mais si nous remettons tout cela dans l'ordre, nous avons une prise de conscience plutôt en chambre au sein du POLAU, mobilisés et sollicités par le POLAU qui vient agréger un certain nombre de personnes pour essayer de réfléchir par rapport à des influences, chacun ou chacune venant avec son propre courant, porté par un courant philosophique, un courant anthropologique, un courant technique et scientifique – moi-même, j'étais plutôt porté vers les travaux de l'anthropologue Philippe Descola –, chacun ou chacune apportant une pierre à l'édifice.

Néanmoins, toutes et tous étaient conscients de l'incapacité que nous avions d'amorcer véritablement un dispositif qui tendait à abandonner le cadre un peu tranquille de nos pratiques quotidiennes, en général techniques. Je suis architecte de formation. Nous avons une méthodologie tout à fait classique pour essayer d'aborder autre chose. Nous avons donc la nécessité de nous en remettre à quelqu'un – en l'occurrence Camille de Toledo qui est un chef d'orchestre-auteur – pour nous emmener. Il s'agit d'abord de lui faire confiance, de décider que nous lui ferons confiance jusqu'au bout, et malgré nos tensions, d'accompagner et d'accepter la règle du jeu.

Cette règle du jeu est de la fiction artistique, scientifique qui nous amènerait à repenser véritablement le cadre de nos pratiques et dans une certaine mesure notre rapport au monde parce que nos pratiques s'inscrivent dans un monde, son ancrage territorial, puis d'interroger parallèlement à cela, ou cheminant de concert, la généalogie dans laquelle s'inscrit le dispositif.

On a parlé de 2017 mais finalement, c'était bien avant. Je travaille au sein de la mission Val de Loire sur des épaisseurs historiques qui sont plutôt de l'ordre de plusieurs siècles. Nous commençons une Loire à la Renaissance. Elle est bien antérieure. Nous pourrions remonter aux années 80 et aux luttes contre les barrages qui nous permettent d'hériter d'une Loire dans laquelle nous pouvons encore nous exprimer librement et avoir ce type de débat. Il y aurait eu un barrage fin des années 90, nous ne serions plus en train de débattre de la question de la Loire, nous serions sur d'autres sujets. Il s'agit donc de s'inscrire dans cette trame, avec des préoccupations qui sont contemporaines, notamment la question de l'urgence climatique.

Camille de Toledo nous a proposé une vision tout à fait réelle, de penser le territoire, les menaces, les pollutions – vous les connaissez aussi bien que moi – et d'ouvrir un dispositif d'audition en invitant des personnes, des personnalités qui ont une certaine acuité, qui avaient déjà fait finalement ce pas de côté anthropologique. Nous sommes allés chercher un audionaturaliste spécialiste des poissons, un spécialiste de l'histoire même de ces mouvements écologiques, un spécialiste de tout un tas de sujets qui, de notre point de vue, nous faisaient défaut dans notre façon de penser notre environnement.

L'idée de ce dispositif est de modifier nos pratiques. Il s'agissait tellement de les retourner, de les décentrer à tel point que nous en sommes arrivés à ne plus placer l'humain au centre du jeu et interroger celles et ceux qui avaient déjà fait ce trajet. Nous pouvons considérer – je vais reprendre ce que disait Valérie Cabanes qui est juriste internationale et qui porte ces voix à l'échelle de bien d'autres combats – qu'il s'agissait d'inventer un mode de cohabitation où la représentativité des non-humains figurerait au même titre que la représentativité et donc les intérêts des humains. C'est un peu le socle sur lequel nous avons posé nos problématiques.

Évidemment, c'est très facile à énoncer mais ce n'est pas performatif. Ce n'est pas parce que nous l'avons dit que nous allons trouver subitement les outils pour le faire. Ces auditions ont d'abord permis de mesurer à quel point ces réflexions n'étaient pas limitées au cercle des auditions initiales. Douze auditions publiques ont été enregistrées. Nous pouvons les réécouter. Puis, nous avons eu un ouvrage collectif *Le fleuve qui voulait écrire* et donc un matériau très important pour

construire un socle d'interrogations, certainement pas de préconisations ni de solutions, mais bien d'interrogations pour comprendre qu'à la fois, nous étions tous attachés à ce territoire, à ce bassin versant, que nous avions toutes et tous des préoccupations communes, quels que soient nos courants philosophiques, techniques, professionnels ou nos conditions sociales, et qu'il fallait réinterroger les figures de nos attachements à ce fleuve.

M. SIRGUE :

Je suis Clément Sirgue, La Rabouilleuse, école de Loire. Je suis éducateur environnemental. Il est vrai que nous étions arrivés dans toute cette aventure au départ pour travailler sur la scénographie. Nous nous étions dit que nous allions faire une conférence mais nous voulions nous mettre en situation, y aller avec nos sens, faire ce pas de côté.

Nous avons des bateaux. C'est pratique pour aller sur le fleuve, pour se rapprocher du milieu. Bien souvent, nous nous rendons compte que l'on parle d'un milieu bien loin dans une salle. Avoir les pieds dans l'eau, tout d'un coup, ce ne sont pas les mêmes choses qui sortent. C'est un peu de cette façon que nous avons essayé en permanence de faire atterrir ou « affleuvir », en tout cas de faire arriver sur le fleuve tous ces temps de discussion.

Concrètement, notre implication dans ce grand puzzle qu'ont été les assemblées de Loire, avec toutes ces dynamiques à la fois pour l'urbanisme, la mission Val de Loire, notre implication en tant que marinière, en tant que pratiquants du fleuve a été de remonter au festival de Loire en bateau. À un moment donné, cela redevient concret. Comment fait-on concrètement pour remonter un bateau aujourd'hui jusqu'à Orléans alors qu'il y a eu l'extraction du sable, que nous avons des seuils en permanence sous chaque pont ? Arrivés à Blois, nous avons eu un accueil un peu mitigé de la ville. Arrivés à la centrale nucléaire de Saint-Laurent, il n'y avait plus d'autres possibilités que de sortir.

Se confronter au milieu, aller sur le territoire pour voir ce qu'il a à nous dire, nous en tant qu'humains, en tant que pratiquants et se rappeler en permanence que là où un bateau passe, un saumon passe ou pas. Il faut réinterroger en permanence ces choses. Cela a donné lieu à cet événement qui a consisté à la fois en des conférences, des pratiques artistiques, culturelles, scientifiques et en déambulation ligérienne.

Mme LE FLOCH :

Pour continuer, l'acte Loire est passé. Il y a eu les auditions pendant deux ans. Il y a les assemblées de Loire, donc un moment à la fois de connaissance, d'interconnaissance où les publics étaient invités plus largement. Nous avons exploré des sites méconnus de bord de fleuve. Nous avons coupé un échangeur d'autoroute à Tours qui était en contact avec le fleuve pour se réapproprier ce morceau de territoire en disant : s'il y avait un parlement de Loire qui s'installait là pour de vrai, comment pourrait-il faire du bien et retourner le territoire, retourner la pression automobile qui existe sur ce site, retourner la question de pollutions qui sont liées aux bruits, à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau, etc. ?

Il s'agit donc d'avoir cette pensée du retournement qui dépasse même le fleuve en tant que tel. C'est là où nous voulions en venir, c'est-à-dire que la démarche « parlement de Loire » est une démarche qui permet de travailler toute une série de sujets et pas seulement le sujet « eau » en tant que telle mais le sujet « territoire » et le sujet « ménagement des territoires » à partir de la question ligérienne qui pose la problématique de l'habitat, des mobilités, du tourisme, des déplacements, de l'écologie, etc.

Nous travaillons sur une dynamique collective. Nous élaborons une boîte à outils avec un programme d'action, puis une démarche d'adhésion simple sur une charte que nous sommes en train d'écrire collectivement avec l'idée d'une association pour préfigurer cet outil, qui est un outil une fois de plus « pas de côté » et qui peut rencontrer vos propres intérêts ou venir échanger avec les intérêts des uns et des autres et devenir un espace d'échange dans une dynamique de culture du territoire. Le parlement de Loire comprend donc des acteurs juridiques, scientifiques, des collectivités, des structures assemblées, des acteurs culturels et environnementaux. Nous insistons sur cette idée d'une démarche de culture de territoire, de culture ligérienne.

Ainsi, les acteurs qui étaient déjà rassemblés sur l'acte 1 et qui arrivent sur l'acte 2 avec les communautés de communes Loire Forez Agglomération, Nantes Métropole, Tours Métropole Val de Loire et Blois Agglopolys qui est inspirée par cette démarche.

Quelle est cette boîte à outils ? Vous la connaissez aussi bien que nous. Nous travaillons avec des outils qui sont un peu singuliers mais vous-mêmes, sur chacune de vos initiatives et de vos opérations, vous inventez, vous faites du « pas de côté ». En l'occurrence, nous avons un laboratoire Art et Transition. Ce sont des démarches qui ne sont pas tout à fait conventionnelles mais qui permettent de porter plus loin le regard sur ces sujets.

Nous avons ensuite un itinéraire Art – Science. Aujourd'hui, il y a une démarche portée par Loire Sentinelle, des biologistes qui viennent prélever de l'ADN environnemental de la source à l'estuaire et qui font cela dans une démarche culturelle, de science participative et de culture partagée et de pédagogie auprès des jeunes et des moins jeunes. C'est aussi mêler les choses, notamment la science avec l'art, avec le droit, avec l'anthropologie, avec l'expérience sensible et avec l'écologie.

Les marches itinérantes sont des expositions itinérantes, des événements fédérateurs, tout cela avec un jeu d'interprétation, des architectures d'attachement. Nous avons monté avec la mission Val de Loire une étude qui s'appelle « Regard sur le Val de Loire » pour regarder non pas forcément de haut le fleuve majestueux mais d'avoir des dispositifs d'observation qui sont beaucoup plus nano, beaucoup plus en contact et avoir d'autres regards sur nos attachements au fleuve. Tout cela nous amène à penser un commun, une charte, un manifeste et une déclaration.

M. MARMIROLI :

Pour illustrer quelques-unes de ces actions, le dispositif « parlement » est un dispositif parmi d'autres. Il est né sur les bords de Loire à Tours mais il y en a aussi en amont et en aval. Tout cela fait un grand collectif qui est en train de se ramifier, de faire une structure en rhizome qui, nous l'espérons, couvrira l'ensemble du bassin versant pour corroborer la biorégion que serait le bassin versant de la Loire, ce qui est évidemment l'ambition ultime.

Concernant les exemples d'action en cours, vous avez l'agence d'urbanisme qui a accepté de jouer ce jeu avec un contrat de baignade en interrogeant la possibilité de revenir se baigner en Loire. Vous savez qu'actuellement, c'est complètement interdit. Il y a eu plusieurs séances d'audition dans les mêmes principes, avec la même méthode que le cas des auditions du parlement pour étudier ce que ferait le retour à la baignade pour le milieu, et en retour, ce que ferait l'eau de Loire sur un corps plongé dans un liquide. Nous sommes en train d'expérimenter cela. Un journal va sortir pour rendre compte de tout ce processus d'enquête et des conditions de faisabilité d'un retour de la baignade sur les bords de Loire, en respectant toutes les règles sanitaires et de sécurité mais aussi l'intégrité du milieu. C'est une première enquête.

Le 10 juillet, vous aurez le *Big jump* qui est un événement international à 15h. Tout le monde va sauter dans l'eau pour montrer à la fois l'urgence de l'état de l'eau, mais aussi le besoin et le lien que nous avons, en tant qu'humains, à nous retrouver dans l'eau et combien nous sommes constitués de cette eau. Nous avons tous tout intérêt à ce qu'elle soit de bonne qualité et qu'elle vive ontologiquement pour elle-même.

À Blois, un travail est en cours, avec des jeux dans le cadre de la suite de l'opération « Regard sur le Val de Loire », avec des parcours, de la mise en récit parce que derrière, il y a évidemment la question des récits collectifs. Qu'est-ce qui nous attache au fleuve ? Ce sont d'abord les récits que nous en avons. Nous avons fait une expérience intéressante au Poncé le weekend dernier. La mairie a ouvert ses portes à Loire Sentinelle, à cette descente de Loire en canoé. Cela fait deux mois que deux biologistes viennent accompagnés de journalistes, de chercheurs, d'écrivains et d'écrivaines pour rendre compte d'un état élargi du fleuve, à la fois les microplastiques et l'ADN environnemental mais aussi les émotions et les récits. Ils nous en rendent compte. Nous voyons bien, quand nous ouvrons cette espèce de boîte extraordinaire de récits, que d'autres viennent s'agréger. Tous les gens de Poncé qui sont venus nous voir à cette occasion ont rajouté du récit individuel au grand récit commun ligérien. Nous nous apercevons que les attachements sont forts et qu'il faut les préserver et donc les capter.

C'est un travail en cours, qui est absolument infini mais tout à fait passionnant pour nous rendre compte d'une certaine anthropologie des milieux. Tout cela va continuer avec une démarche exploratoire pour mettre en récit le territoire, avec une résidence flottante. A Bou, un auteur,

Marin Schaffner, est resté plusieurs mois pour travailler sur la question des biorégions dans une résidence portée par Ciclic. En amont, SOS Loire vivante continue son travail extraordinaire. Tout cela résonne. L'idée est de continuer à essayer de mailler, de créer une puissance, un écho suffisant pour montrer que les figures liées et attachées au dispositif sont incarnées et qu'elles portent la voix d'un commun plus large que le commun des humains.

Mme LE FLOCH :

À l'échelle du bassin versant, nous avons imaginé créer, pousser les choses pour avoir une sorte d'itinéraire à terme du parlement de Loire à l'échelle du bassin versant et avec des représentants qui pourraient accueillir du public, qui pourraient participer, contribuer chacun dans leur activité à travailler des pièces de retournement d'une pratique, de retournement d'une façon de penser, de s'associer sur une durée déterminée avec quelqu'un d'autre pour expérimenter une autre façon d'agir, ce qui pourrait influencer sur les modes de décision. Ce sont ces expériences.

À Nantes, nous allons sans doute travailler sur les questions de données environnementales. Nous allons travailler les questions de paysage avec un festival de paysage. Nous allons travailler sur des questions d'espace stationnaire et de guinguette avec d'autres communes, sur les questions d'alimentation à Blois. Ce sera toujours de façon retournée. Nous retournons, c'est-à-dire que nous pensons « milieu » avant de penser « humain ».

Il y aura des juristes lesquels sont aussi passionnés par cette aventure qu'ils accompagnent. Il s'agit à un moment dans l'itinéraire que nous puissions rencontrer un cercle de juristes qui viennent travailler. Le travail du juriste est intéressant. Ce sont des cercles de restauration, c'est-à-dire la justice restaurative qui permet d'échanger et de se mettre à la place de. De nouveaux processus sont en train d'émerger. C'est de l'innovation en barre du côté du droit et du côté du dispositif « art et science ».

Comment peut-il y avoir des échanges, des courants, des courants d'art, des courants d'air, des courants d'eau qui viennent percoler, qui viennent inspirer cette méthode, même la renseigner ? Et inversement, comment cette méthode peut-elle être utilisée et convoquée sur les différents sujets qui sont les vôtres, qui peuvent être des sujets de cohabitation, mais aussi des sujets conflictuels, des sujets de négociation ? Nous connaissons tous cela dans nos milieux.

Pour terminer, c'est une démarche d'adhésion vers des coopérations territoriales. Avec Bruno Marmiroli et Clément Sirgue, dans l'esprit, nous sommes un peu les enfants d'Yves Dauge. Nous sommes de cette famille Yves Dauge. Les coopérations territoriales, nous avons été biberonnés à cela, de travailler entre sociétés civiles, acteurs, collectivités territoriales, etc. Aujourd'hui, s'invite dans le bal la question du vivant, des vivants, des autres qu'humains. Il s'agit donc de travailler sur cette démarche d'adhésion à donner une voix équitable aux milieux, élargir le cercle des représentants, assurer une transversalité systématique des savoirs et leurs transmissions. Nous avons des savoirs sachants, des savoirs sensibles, des savoirs pratiques. Il faut que nous puissions les mettre en avant, les révéler, repenser les ingénieries territoriales par une meilleure considération des milieux, identifier, recenser et représenter les figures d'attachement aux territoires, expérimenter de nouvelles formes de cohabitation décentrée des seuls intérêts humains. C'est un peu l'esprit de la Loire.

M. le Président :

Merci beaucoup pour cette présentation. Ce sujet est tellement important pour nous tous, dans nos vies, pour notre santé, pour notre cadre de vie, pour notre bien-vivre ensemble. C'est un sujet tellement central que nous ne pouvons qu'être intéressés par ce type de démarche qui vise à redonner du sens. Il faut se rappeler que si cette Loire est là, nous avons aussi le devoir de la gérer, de la préserver, de ne pas l'abîmer.

C'est pour cela que quand je vous ai entendus sur France Inter, je me suis dit : il ne faut surtout pas que ce pas de côté vienne en opposition avec ce que nous faisons parce que nous sommes sur le même sujet, avec des méthodes différentes, avec des approches différentes. Nous voyons bien qu'aujourd'hui, notre point faible est notre difficulté à nous adresser au plus grand nombre pour que nous retrouvions les fondamentaux de cette nature.

À l'époque, j'avais assisté à l'assemblée générale d'Eau et rivières de Bretagne. J'ai été invité. Ils avaient présenté l'expérience des Maoris en Nouvelle-Zélande, avec toutes sortes de difficultés. Si

l'on ne préserve pas le fleuve, à un moment donné, on va arriver sur des tensions extrêmes. Je préfère que nous anticipions, puis que nous essayions de voir comment nous pouvons nous entraider pour éviter tout cela plutôt que d'arriver au conflit. C'est cela qui est important.

M. SIRGUE :

J'ai une anecdote. Il y a deux jours, j'ai rencontré mon voisin australien qui fabrique du vermouth, le premier vermouth australien. Au bout de dix minutes, il savait juste que j'étais marinier et il me dit : « Il y a un projet sur la Loire. J'ai entendu parler d'un projet de donner des droits au fleuve. C'est la Loire, il me semble ». J'ai dit oui. J'étais un peu surpris qu'il me parle de cela tout juste arrivé d'Australie. Assez vite, il me raconte qu'ils ont de gros soucis sur sa rivière parce qu'il y a des sociétés qui captent l'eau et qui attendent la sécheresse pour la revendre, donc il y a de gros problèmes de spéculation sur l'eau. La mer est en train de rentrer dans l'estuaire. C'est une catastrophe parce que cela salinise les sols.

J'ai trouvé cela incroyable. Ce parlement est en construction. Nous sommes dans les balbutiements. En même temps, sa force, c'est qu'il y a un imaginaire qui circule. C'est aussi cette force de la fiction. C'est à quel moment et jusqu'où nous serions prêts à accepter l'idée que les autres qu'humains n'ont pas de droit. Finalement, ce droit est là pour essayer de vivre un peu en harmonie et de gérer les conflits entre les gens. C'est pour cela que l'on pose du droit. A l'évidence, il y a un conflit avec la nature. A l'évidence, nous sommes en train de faire la guerre à la nature. Pour l'instant, nous ne sommes pas sûrs de gagner. Nous sommes même certains de perdre. À quel moment allons-nous un peu plus loin dans nos lois et essayons-nous de donner des droits aux autres qu'humains ? Cela lui semblait vraiment une solution. J'ai trouvé marrant cet aller-retour de la Nouvelle-Zélande, à la France et à l'Australie.

M. le Président :

Si je ne me trompe pas, il y a même une expérience en Corse.

M. MARMIROLI :

C'est une autre anecdote. Il y a eu une déclaration des droits du fleuve Tavignano l'été dernier. Fort de cette déclaration qui a été promue par un certain nombre d'élus locaux aidés par « notre affaire à tous », cela nous a un peu électrisés. Du coup, nous nous sommes tous appelés en disant : pourquoi n'avons-nous pas encore déclaré les droits de la Loire ? Nous n'étions pas du tout prêts, nous n'étions pas légitimes, etc. Cela a été un petit coup d'aiguille pour nous réveiller un peu plus. Effectivement, il y a de plus en plus de territoires qui s'emparent de ce sujet.

Je rappelle qu'un tiers de la Loire, à savoir 300 kilomètres, est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est un label international, une reconnaissance internationale. C'est en partie largement lié à la qualité, à l'harmonie des liens entre les communautés humaines et le fleuve. Cela fait vingt ans que c'est inscrit, donc cela raconte toute cette histoire.

M. le Président :

Nous allons passer aux questions.

M. FRÉCHET :

Je découvre aujourd'hui le Parlement de Loire. C'est vrai que j'ai un handicap, je suis un élu de l'amont. Pour beaucoup, la Loire, c'est entre Orléans et Tours. Cela ne m'étonne pas. Vous savez tous que la Loire à vélo s'arrête à Nevers. Après Nevers, pour aller jusqu'à la source, on ne fait pas de vélo. C'est normal, nous n'avons pas les moyens d'avoir des vélos. Nous sommes à pied. Il faut arrêter cela. La Loire, c'est sur la totalité. Je découvre aujourd'hui le parlement.

J'ai un autre handicap, c'est que je préside – et j'en suis très honoré – l'établissement public Loire. Cela fait quarante ans que nous nous occupons de la Loire. Vous parlez de barrage. Je vous rassure, s'il n'y avait pas le barrage de Villerest aujourd'hui, vous ne seriez pas là devant nous, vous seriez sur la Loire en train de faire du bouche-à-bouche aux poissons parce qu'il n'y aurait

pas d'eau dans la Loire aujourd'hui. Heureusement qu'il y a le Villerest. A Villerest, il ne rentre même pas 1 m³/s et on en libère 5 à 6. Je ne parle même pas de Naussac.

Le Parlement de la Loire existe, c'est l'Établissement public Loire, c'est le comité de bassin. Là, nous travaillons sur le fleuve. Moi aussi, je travaille avec SOS Loire vivante. Vous devez connaître. Nous faisons du très bon travail. Je trouve que se présenter comme parlement de Loire, c'est un peu fort. Nous sommes des élus de la nation. Nous nous présentons tous les six ans devant nos électeurs et nous venons ici. Nous nous sommes levés à 4h du matin pour être devant vous.

Puis, vous parlez de la baignade. Je vous rassure, dans le barrage de Villerest, les gens se baignent. J'ai encore eu les résultats de l'ARS ce matin. L'eau est de qualité. Je pense qu'aujourd'hui, grâce aux travaux des élus, parce que nous refaisons les stations d'épuration, nous travaillons avec les agriculteurs... Je trouve vos paroles un peu dures en disant que vous arrivez et que vous allez tout révolutionner. Cela fait quarante ans que nous travaillons sur le fleuve Loire.

M. le Président :

Je pense que ce qui est important, c'est que nous puissions bien nous comprendre, bien nous exprimer et que chacun puisse dire son projet. Dans la discussion que j'ai eue avec Maud Le Floch notamment, je n'ai pas eu du tout le sentiment que l'initiative était pour se substituer au comité de bassin. Au contraire, j'ai plutôt eu le sentiment d'acteurs de la société civile, d'acteurs du territoire qui veulent se mobiliser, qui ont commencé à travailler, il est vrai, plutôt à partir de l'aval. Toutefois, je n'ai pas entendu qu'il y avait la volonté de ne pas aller sur l'amont.

Les mots ont un sens. Parlement de Loire, la première fois que j'ai entendu cela, je me disais : c'est quoi ? Cela m'a un peu interpellé. C'est parce que cela m'a interpellé que j'ai souhaité vous entendre et que le comité vous entende pour que nous soyons bien en phase sur ce que les uns et les autres font.

Mme BRUNY :

Merci à vous d'être venus nous rencontrer. Votre parole est très convaincante et fait vivre le dossier. Merci aussi de nous faire prendre un peu de hauteur dans nos débats. Au comité de bassin, nous sommes souvent dans le dur. Ce n'est pas toujours simple de trouver les bons angles... Quand nous sommes sur des dossiers compliqués, nous arrivons quelquefois difficilement à nous mettre d'accord. Ce que vous nous laissez entrevoir est un vrai bol d'air et j'y souscris. Je connaissais assez mal votre action. Je suis très près d'Angers, donc je sens que nous aurons l'occasion de vous voir. Je fais le meilleur accueil à votre projet. Merci vraiment de nous emmener là où vous êtes. C'est très positif pour moi.

M. DEGUET :

Premièrement, je ne vais pas faire semblant de vous découvrir parce que je travaille déjà avec vous depuis un certain temps. Au début, j'ai fait à peu près la même remarque que M. Fréchet. J'ai dit qu'un parlement de Loire existe déjà, j'en suis et j'y suis. Pourquoi recréer un parlement de Loire ? Il y a une différence fondamentale. Ici, nous ne sommes pas un parlement de la Loire, nous sommes un parlement des usagers de la Loire. D'ailleurs, chaque fois que nous en parlons, vous remarquerez que nous ne parlons pas des écosystèmes, nous parlons de la ressource en eau. Nous sommes effectivement un parlement mais un parlement d'un certain nombre d'usagers, de certains types d'usagers : des usagers économiques et des usagers non économiques. On a assez plaisanté sur ce qualificatif. Nous sommes des usagers d'intérêt général plutôt que non économiques.

C'est extrêmement important de renverser. L'idée de renversement, j'y adhère complètement. C'est l'idée de regarder d'abord l'écosystème, la Loire en tant que telle, puis de regarder comment nous vivons dedans et non pas de le prendre par le petit bout. Il y a une histoire des agences de l'eau. C'est une vraie évolution de passer du petit cycle au grand cycle. Cependant, je vous fais remarquer que nous n'avons pas fait l'opération inverse. Ce qu'il nous est proposé, c'est de faire l'opération inverse. C'est de regarder l'écosystème comme tel et de regarder ensuite notre implication là-dedans. Je trouve cela extrêmement formateur.

De notre point de vue, nous qui sommes les associations de défense de l'environnement et qui avons tout le temps l'impression de parler au nom de gens qui ne parlent pas et qui ne paient pas

et qui, par conséquent, ne récupèrent pas, etc., nous nous posons parfois la question de notre légitimité à parler au nom de cela. D'une certaine manière, c'est une mission extrêmement forte. Ce que nous constatons, c'est que les écosystèmes n'ont pas une part si prépondérante que cela dans les problématiques, donc ce renversement est absolument nécessaire, porteur de sens et il faut absolument le faire.

Il y a un deuxième élément que je veux rappeler. En changeant cette optique et en mettant d'une certaine manière l'homme après, nous constatons que bizarrement, il y a encore plus d'hommes concernés, comme les artistes, les promeneurs... Ils ne sont pas dans l'agence de l'eau. En effet, l'agence de l'eau est une agence d'utilisateurs mais d'utilisateurs au sens strict et qui perdent complètement la notion de ce qu'est réellement l'homme dans la nature. Oui, il fallait rajouter ce deuxième élément.

Après, je vais rajouter deux, trois petites choses. Premièrement, ce n'est pas un hasard si le directeur de la mission Loire est ici. La mission Loire s'inscrit absolument dans le même temps que le plan Loire grandeur nature. Or, il y a toujours eu, dans le plan Loire grandeur nature, une dimension qui n'était pas qu'une dimension de gestion mais qui était une dimension de culture, d'appartenance, etc. Cet élément que nous avons eu un peu tendance à perdre dans le plan Loire grandeur nature, il est extrêmement important que le parlement de Loire nous l'ait ramené.

Il faut que vous continuiez le travail de manière autonome. Nous n'allons pas faire des fusions. Nous n'allons pas faire un grand parlement qui englobe tout. Il faut que vous existiez.

Ensuite, pour ce qui est de notre comité de bassin, il faut que nous nous occupions plus du plan Loire. C'est un des éléments de pont qu'il y a entre les missions traditionnelles de l'agence et les missions qui n'y étaient pas. Déjà, il y a toute la question de l'inondation qui en fait aussi partie. Il faut que l'agence prenne plus de poids dans la question du plan Loire. J'ai déjà dit ce matin à quel point c'était important que le comité scientifique soit aussi le comité scientifique du Plan Loire.

Enfin, dans nos problématiques d'agence en général, il faut que tous les acteurs – et non pas seulement les défenseurs de l'environnement – aient ce point de vue-là que nous sommes dans une planète.

Je vais dire une dernière chose qui s'adresse à vous. J'ai des réticences par rapport à certaines formulations. Je voudrais vous dire qu'il y a un certain nombre de fois où pour parler de la nature, vous utilisez des catégories et des vocabulaires qui sont des catégories humaines, comme parlement, jugement, etc. Non seulement il faut remettre la nature au cœur du sujet mais probablement, avec un vocabulaire qui n'est pas le vocabulaire humain. Il faut donc faire attention à ces éléments.

M. DE BOISSIEU :

Merci pour votre beau témoignage et pour cette mise en valeur des berges de la Loire. J'ai eu la chance de descendre deux fois en barque à fond plat les berges d'Amboise. Il y a quatre ans, les berges étaient nettes et propres. Aujourd'hui, il y a de la jussie partout. J'en ai parlé au batelier qui était avec nous et qui me dit : « Bertrand, ne t'inquiète pas, le courant va supprimer cette jussie ». Je ne suis pas du tout sûr que cette jussie soit aussi neutre que ce que l'on a tendance à dire. J'aimerais que nos scientifiques ici présents prennent en compte ce problème sérieusement et réfléchissent à la façon de pouvoir éradiquer cette « saloperie ».

M. MÉRY :

Merci pour votre présentation. J'ai deux questions. D'abord, je crois comprendre que l'objectif, la finalité de votre présence aujourd'hui, c'est pour nous parler d'un projet de créer cette personnalité juridique. Après tout, il y a peut-être quelque chose à explorer là-dedans. Je demande simplement une confirmation pour ma compréhension. J'aime bien quand les questions sont à peu près claires.

Ensuite, quelque chose m'intrigue. Cette question s'adresse plus à M. Burlot pour la réponse et à vous pour la méthode. Nous sommes effectivement une instance avec des représentations de différents usages. Je suis un industriel. Je suis du mauvais côté. On nous dit qu'il y a des usagers économiques et des usagers non économiques. Nous avons été séparés de cette façon. Avant, nous étions les usagers. C'était vachement plus intelligent et intéressant pour travailler.

Puis, nous avons des élus, des représentants du peuple, des personnes qui sont là par le suffrage. Nous avons un problème de mobilisation desdits élus. On se plaint souvent qu'il y a ce manque. Là, je vois que vous avez des collectivités qui vous accompagnent. Peu importe le mode d'accompagnement, ils sont partenaires, donc ils sont impliqués dans le sujet. Ici, nous avons un comité de bassin et un établissement public territorial de bassin Loire. Nous avons des Sage partout sur le territoire, sur la Loire. Normalement, il y a des élus partout là-dedans et nous ne les avons pas. Comment avez-vous fait ? Ici, nous travaillons sur les redevances, donc ce que les gens paient, et la redistribution des redevances. C'est une mutuelle en quelque sorte. Les gens paient quand ils prennent de l'eau, quand ils assainissent de l'eau. Les collectivités en bénéficient pour faire leurs travaux, y compris des travaux de renaturation, de protection des cours d'eau, etc., pas exclusivement les travaux d'assainissement et de distribution. Comment avez-vous fait ? Ce sera très intéressant pour nous.

M. NOYAU :

Je découvre ce parlement. Votre travail est un très bon travail. Pour moi, cela jette un peu le trouble. Je réagis un peu comme M. Burlot quand il vous a découvert. Cela me jette un peu le trouble par rapport à ce que fait l'agence et par rapport au comité scientifique que nous venons de mettre en place, lequel normalement doit aussi faire ce travail de réel, de science, de vie du sol, de vie dans l'eau. Pour l'instant, je suis assez réservé sur votre approche. Mon trouble se situe entre ce que fait l'agence et votre travail. Il y a moyen sûrement mais il me faut un peu temps pour digérer.

Pour moi, c'est un club de copains. Vous n'êtes pas allés chercher les agriculteurs ou les industriels. Cela me gêne un peu qu'il n'y ait que vos copains qui soient représentés dans votre association. Je ne sais pas quel est votre statut. Je suis assez réservé.

Mme ROUFFET-PINON :

Je trouve extraordinaire le fait d'avoir des jeunes qui s'impliquent. Il faut simplement leur dire bravo. C'est tous ensemble que nous allons y arriver. C'est formidable d'avoir cette implication. Néanmoins, il n'y a pas que la Loire. Il y a la Loire amont. Il y a l'Allier qui prend sa source à côté de la Loire. Puis, il y a les deux rivières que je défends bec et ongles, à savoir le Cher et la Creuse. Tout cela est lié. Ce sont les estuaires de la Loire. Je vous dis bravo. Continuez et venez travailler avec nous.

Mme FÉLIX :

Pour répondre à M. Méry et à son interpellation sur les élus, je crois que nous ne faisons pas la même chose. Ici, nous gérons des usages de l'eau. Puis, nous essayons de plus en plus de ne pas simplement gérer des usages mais de gérer des zones humides, des têtes de bassin dès que cela va avoir un effet sur les milieux, sur la ressource. Vous, vous travaillez sur un imaginaire. Vous travaillez sur du moyen et du long terme et sur la façon dont nous repensons notre rapport au vivant, à un paysage, à un fleuve. Puis, en vous associant à des artistes, vous faites ce que savent faire le mieux les artistes, c'est-à-dire nous interpeller. La place de l'artiste dans la société, c'est la capacité à interpeller, à interroger le monde, à nous demander comment nous nous représentons les choses. Je pense que c'est à cela qu'adhèrent un certain nombre de collectivités. C'est d'accepter de se faire interpeller quand ils invitent des artistes à travailler sur un sujet avec eux.

Je le dis par rapport à un certain nombre de prises de parole. Ce n'est pas une agression vis-à-vis de nous, même si le terme de « parlement » peut nous interpeller. Je suis une élue. Je suis très attachée, je suis très fière d'être une élue du peuple. En même temps, cela peut interpeller. Cependant, la question n'est pas d'interpeller les organisations mais d'interpeller les esprits. Ce n'est pas tout à fait la même chose même si au bout du compte, cela peut et cela doit déboucher sur une remise en question, y compris de la façon d'agir. Je trouve cela super agréable d'être interpellée, donc merci infiniment.

M. BRULÉ :

Je suis le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Je vous remercie d'être venus vous exprimer ici. Je crois qu'il est important d'échanger et d'expliquer ce

que vous faites et ce que nous faisons. J'adhère au sujet du renversement. Je n'ai aucun souci avec cela. Ce que je trouve intéressant dans votre travail, c'est que vous avez pour ambition de retisser un lien avec la Loire, d'écrire un récit. Ce qui nous manque un peu parfois, c'est peut-être ce récit autour de la Loire.

Néanmoins, je crois qu'il faut quand même entendre – et je pense que vous les avez entendues – les différentes opinions qui ont été exprimées. D'ailleurs, la présentation conduisait un peu à cela, si je peux me permettre. En effet, vous avez choisi de présenter les actions un peu culturelles, collectives, etc. Nous voyons bien que derrière l'univers lexical, philosophique ou juridique, il y a le sujet de la personnalité juridique. Il faut mieux expliciter les choses et ne pas donner l'impression d'avancer masqués, notamment comment vous situez votre action par rapport aux autres légitimités, à savoir celles des élus, des associations ou du comité de bassin, sinon nous n'avancerons pas, alors que tout ce qui peut permettre de faire parler et de faire prendre conscience de l'importance de ce patrimoine est essentiel.

M. BOISNEAU :

Dans ces instances, que ce soit le comité de bassin ou l'agence de l'eau, nous discutons entre humains. Les milieux naturels, les écosystèmes, les êtres vivants non humains ont la parole via les associations de protection de l'environnement ou de pêche de loisirs ou professionnelle mais ce n'est pas vraiment les écouter. L'intérêt de cette démarche, c'est de faire prendre conscience qu'il faut que nous ayons assez d'empathie pour nous mettre à côté de nos revendications catégorielles humaines, socioéconomiques ou politiques pour faire un pas de côté, pour essayer de nous mettre à la place de ces « fichues bestioles » qui ont besoin d'eau en qualité et en quantité dans les conditions qu'il faut. Je ne reviens pas sur mon explication de l'anguille ce matin mais combien y a-t-il de personnes ici qui sont capables de se mettre à la place de ces anguilles au moment où elles ont besoin de descendre jusqu'en mer des Sargasses à 7.000 km, pour entendre leurs besoins et les respecter ? Il n'y en a pas tant.

Je pense que nous avons besoin de ce genre d'initiative pour faire prendre conscience. Nous pouvons toujours nous donner bonne conscience avec des passes à poissons à gauche et à droite ou avec des effacements d'ouvrages. Par contre, tant que nous n'avons pas fait la démarche jusqu'au bout, nous allons nous planter et nous ne respectons pas la biodiversité. Je soutiens donc cette initiative.

Mme LE FLOCH :

Pour répondre aux interpellations, nous avons vécu exactement ce type de situation pendant deux ans dans nos propres cercles, avec des questionnements en termes de légitimité, de déclaration des droits du fleuve, de personnalité juridique... C'est extrêmement intéressant parce qu'entre la notion d'usage et la notion de renversement de perspective, ne plus dire « nous gérons la ressource » mais « nous négocions avec le milieu », c'est juste un changement de point de vue, c'est juste une autre façon de voir les choses.

Je rassure M. le Dreal, nous n'avancions pas masqués. La Déclaration des droits du fleuve se fera collectivement ou ne se fera pas. Nous ne sommes pas des activistes militants qui sont dans le fourré en embuscade. C'est une affaire qui peut concerner et inspirer d'autres territoires. C'est un des échanges que nous avons eus avec Stéphanie Dupuy-Lyon sur la notion de fiction institutionnelle comme outil pour faire bouger les habitudes, pour faire bouger les ingénieries pour transformer. C'est cette notion d'outil qui a cette capacité transformatrice.

Nous n'allons pas attendre que les élus qui sont aujourd'hui sous l'eau prennent toutes leurs marques pour avancer. Nous avançons peut-être plus collectivement et sur des assemblées. Le parlement de Loire est une fiction. Il existera aussi parce que des assemblées portent ensemble une déclaration des droits du fleuve, une convention ligérienne qui va inspirer le parlement de l'Isère, le parlement des Alpes. C'est déjà en train de se produire à l'échelle européenne. Je pense que c'est quelque chose qui prend appui sur les industriels, sur les agriculteurs, sur les écologues, sur les universitaires, sur les artistes, sur les talents qui peuvent venir bouger.

M. MARMIROLI :

Je vous remercie de ce temps d'échange et d'écoute. C'est un temps qui est important pour nous pour les raisons que vous avez évoquées. Le débat, nous l'avons eu en interne dans ce petit groupe de copains. Nous n'étions pas tous copains au départ. Nous ne le sommes toujours pas tous d'ailleurs mais j'aime bien la formule. Dans cette forme d'interpellation des esprits, il ne s'agit pas de faire une révolution des institutions, nous en sommes bien loin.

Il s'agit aussi de s'apercevoir que nous n'avons pas la légitimité. Nous ne parlions effectivement pas à la bonne échelle. Nous sommes sur la Loire moyenne. Je reprends ce qui a été dit, il faut se connecter à l'amont et à l'aval. Nous en sommes conscients mais nous savons aussi que cela nous dépasse largement, donc il y a ce collectif à réunir. Toutes ces questions, nous les avons bien en tête.

Par rapport à la non-écoute des usagers de l'eau, ce n'était pas le principe de départ. Le principe de départ était d'essayer de comprendre si nous étions en capacité d'écouter les non-humains. C'était de se dire : sommes-nous, humains, en capacité de donner une voix, de donner la parole ? C'est vous qui en êtes les garants. Pour nous, la règle du jeu du dispositif, qui je le rappelle est une fiction artistique, était d'envisager des utopies.

Cela marche puisque nous avons tous été très interpellés, les médias aussi. Ce n'est pas pour rien que nous avons maintenant des énarques qui viennent nous voir, qui sont en train de rédiger leurs rapports et qui nous disent : « Nous avons besoin d'en savoir plus ». Ce n'est pas pour rien que nous avons des étudiants qui veulent faire leurs thèses sur cette question des droits de la nature. Ce n'est pas pour rien qu'un mouvement sociétal, que nous accompagnons modestement, est en train d'émerger.

M. le Président :

Merci beaucoup pour cette présentation. Ce que je souhaite, c'est que nous puissions bien comprendre ce que vous faites. Le comité de bassin est très mobilisé sur ces questions d'usage, de partage et ce n'est pas facile. Vous avez ici des passionnés de l'eau. M. Méry a raison de le dire. Dans les discussions que nous avons en commission, il est vrai que les élus sont tellement sollicités qu'ils sont parfois absents de ces discussions. Je ne les critique pas. Je dis qu'il est parfois difficile d'assister à toutes les commissions. Je note qu'il y a beaucoup d'élus dans la salle. Je veux dire que c'est un sujet tellement important que nous ne serons pas de trop pour nous mobiliser. Merci d'être venus. Le terme « parlement » interpelle mais c'est un sujet tellement difficile. Il va falloir mobiliser. Encore une fois, nous ne serions pas de trop et nous avons besoin de vous. Merci beaucoup.

Je vous propose de reporter à une prochaine séance plénière du comité de bassin le dernier point inscrit aujourd'hui à l'ordre du jour, qui porte sur le règlement intérieur comité de bassin.

Maintenant, nous allons passer, pour ceux qui ont réservé, à la visite du château.

La séance est levée à 15h30.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
du jeudi 7 juillet 2022
(à 10h00 au château royal de Blois)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. LE GOFF Roger Mme GRIVOTET Françoise
P	Mme ALEXANDRE Delphine	SIGNÉ	M. UZENAT Simon M. HERVE Pascal
A	Mme ARCANGER Jacqueline		
A	Mme AUBERGER Eliane		
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
A	M. AUZEMERY Alain		
A	Mme BARANGER Hélène		
A	M. BARRY Philippe		
A	Mme BARTEAU Frédérique		
A	M. BAYLE Pierre		
A	M. BEAUDOIN David		
A	Mme BEAUVAL Anne		
P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme BERNARD Nathalie		
A	M. BERTHIER Emmanuel		
A	Mme BERTRAND Julie		
A	Mme BERVAS Viviane		
P	Mme BESSIN Sabine	SIGNÉ	M. MARTIN Lionel Mme GERARD Barbara
P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
P	M. BOCK François	SIGNÉ	M. POIRIER Frédy M. MARY Jean-François
P	M. BODENES Jean-Michel	SIGNÉ	
A	M. BOILEAU Fabien		
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. LE GAL Philippe
P	M. BOIVENT Joseph	SIGNÉ	
P	Mme BONNEAU Marie-Thérèse	SIGNÉ	Mme DUBOIS Marielle
A	M. BONNEFOUS Nicolas		
A	M. BOTHOREL Eric		
P	Mme BOUVET Françoise	SIGNÉ	
A	M. BRIDET Jean-François		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BROSSIER Jean-Claude		
A	M. BRUGERE Didier		
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	Mme GOUACHE Florence M. SPECQ Bertrand
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme ROCHER Isabelle M. GUERET Jean-Pierre
A	Mme BUCCIO Fabienne		
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. BOTHOREL Eric (CT) M. RIOL Pierre (CT)
R	M. CARTIER Johnny R. par Coline GARDE	SIGNÉ	M. DENEUVY Jean-Philippe M. MAILHOS Pascal
R	M. CASTANET Philippe R. par M. Thomas ODINOT	SIGNÉ	M. MARTIN Didier
A	Mme CHALOT Marion		
A	M. CHARPENTIER Arnaud		
P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane M. BRUGERE Didier
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. BROSSIER Jean-Claude Mme CHALOT Marion
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
A	M. DALLES Bruno		
P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme GÉRARD Faustine

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. DE BOISSIEU Bertrand	SIGNÉ	
P	M. DE PAUL Camille	SIGNÉ	
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	M. PIRIOU Jean-Yves
A	Mme DELATTRE Flavie		
A	Mme DELMOULY Véronique		
A	M. DENEUVY Jean-Philippe		
A	M. DORON Jean-Paul		
A	M. DOUCET Claude		
A	Mme DUBOIS Marielle		
A	M. DUPUY Paul-Henry		
A	M. EL ARRASSE Abdelmajid		
P	Mme ENGSTROM Régine	SIGNÉ	M. LESTOILLE Jean-Pierre M. SUDRY Fabien
P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	
P	Mme FENEON Stéphanie	SIGNÉ	M. DORON Jean-Paul M. BEAUDOIN David
A	M. FERRAND Emmanuel		
A	M. FISSE Eric		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme FISSELIER Maëlle		
P	M. FOUILLET Olivier	SIGNÉ	
P	Mme FOURTUNE Marion	SIGNÉ	M. ORFEUVRE Jean-Jacques
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	M. MURZI Lucien Mme PEYSSELON Valérie
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	M. GUITTON Jean-Sébastien M. BRIDET Jean-François
A	M. GANDRIEU James		
P	Mme GARAND Annabelle	SIGNÉ	
A	M. GARCIA Pierre		
P	Mme GARCON Agnès	SIGNÉ	Mme BARTEAU Frédérique
P	M. GAULANDEAU Claude	SIGNÉ	M. LE COAT Robert.
A	Mme GERARD Barbara		
A	Mme GERARD Faustine		
P	Mme GERVES Valérie	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane
P	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé	SIGNÉ	Mme HAAS Betsabée M. SOULABAILLE Yann
A	Mme GOUACHE Florence		
P	Mme GOUIN Véronique	SIGNÉ	Mme BARANGER Hélène

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. GRANDIERE Jérémy		
A	M. GRELICHE Eric		
A	Mme GRIVOTET Françoise		
A	M. GUERET Jean-Pierre		
P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	M. RONDEAU Joseph M. EL ARRASSE Abdelmajid (CT)
A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
A	M. GUYON Didier		
A	Mme HAAS Betsabée		
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès Mme PERTHUISOT Johanne
P	Mme HAMARD Marie-Josèphe	SIGNÉ	
P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
A	M. HENRY Philippe		
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	
A	M. HERVE Pascal		
A	M. HUET Gilles		
A	Mme HUET Solange		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. JALLET Sébastien		
A	Mme KERBORIOU Edwige		
A	Mme KERGUILLEC Véfa		
A	M. LABROUSSE Mathieu		
P	Mme LAMOUR Marguerite	SIGNÉ	
A	M. LE COAT Robert.		
A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
A	M. LE GAL Philippe		
A	M. LE GOFF Roger		
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane M. BAYLE Pierre
P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	Mme MAHE Laurence Mme LE SAINT Florence
A	Mme LE SAINT Florence		
A	M. LEBAS Olivier		
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	M. PATEY Philippe
A	M. LEGENDRE Rodolphe		
P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. LEGRET Denis		
A	M. LEIBREICH Johann		
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	M. MILLIERAS Christophe
A	Mme MAHE Laurence		
A	M. MAILHOS Pascal		
A	M. MARCHEGAY David		
A	M. MARTIN Didier		
A	M. MARTIN Lionel		
P	M. MARTINS Elmano	SIGNÉ	M. CHARPENTIER Arnaud
A	M. MARY Jean-François		
A	M. MASSON Rodolphe		
A	M. MATHIEU Sylvain		
P	Mme MATHYS Nicolle	SIGNÉ	
R	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Sébastien GOUPIL	SIGNÉ	M. FISSE Eric Mme BUCCIO Fabienne
A	M. MENIER Jean-René		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	Mme RAPOSO Sophie Mme FISSELIER Maëlle
P	Mme METAYER Béatrice	SIGNÉ	
P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
A	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane		
R	M. MICHEL Frédéric R. par M. Laurent WALCH	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine M. STOUMBOFF Michel
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	M. GANDRIEAU James
A	M. MILLIERAS Christophe		
P	Mme MOATAR Florentina	SIGNÉ	
P	M. MOELO Didier	SIGNÉ	
P	M. MOREL. Gilles	SIGNÉ	
A	M. MULLIEZ Stéphane		
A	M. MURZI Lucien		
P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	M. BONNEFOUS Nicolas M. MENIER Jean-René
A	M. ORFEUVRE Jean-Jacques		
A	M. PAGESSE .Pierre		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. PATEY Philippe		
P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	M. POINTEREAU Rémy
A	Mme PERTHUISOT Johanne		
A	Mme PEYSSELON Valérie		
P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	M. PIRIOU Jean-Yves		
R	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	SIGNÉ	M. LEIBREICH Johann Mme BEAUVAL Anne
A	M. POINTEREAU Rémy		
A	M. POIRIER Frédy		
A	M. PUYRAZAT Michel		
A	Mme RAPOSO Sophie		
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	M. BOILEAU Fabien M. VINCENT Patrick
P	Mme RIFFAUD Samia	SIGNÉ	
A	M. RIGLET Jean-Luc		
A	M. RIOL Pierre		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme ROCHER Isabelle		
A	M. RONDEAU Joseph		
P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	M. PAGESSE .Pierre M. VACHELARD Jean-Luc
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. GUYON Didier
A	M. SCHWARTZ Wilfried		
A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	Mme KERBORIOU Edwige
A	M. SOULABAILLE Yann		
A	M. SPECQ Bertrand		
A	M. STOUMBOFF Michel		
A	M. SUDRY Fabien		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. TRETOUT Olivier		
A	M. UZENAT Simon		
A	M. VACHELARD Jean-Luc		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. VALETTE Charles		
A	M. VALLEE Mickaël		
P	M. VAURS Christophe	SIGNÉ	M. GRELICHE Eric
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	M. MARCHEGAY David
A	M. VIAL Christophe		
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	146

Présents : 75
Dont représentés : 5
Pouvoirs donnés : 71
Absents : 103

Quorum 1 / 1 de 178 = 89

		ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
<i>Excusé</i>	A	M. DINGREMONT Benoît	
	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
<i>Excusée</i>	A	Mme MONNIER Véronique	
	A	M. le Commissaire du Gouvernement	

Participaient également

		NOM	ÉMARGEMENT
	P	Mme CARASSAI Marine <i>Chargée de mission Eau et territoire à Biocentre</i>	SIGNÉ
	P	M. CHAUVIERE Romain	SIGNÉ
	P	M. DESBORDES Marc <i>Attaché de bassin Loire ç Bretagne, Eau et Biodiversité</i>	SIGNÉ
	P	Mme HIEN Domebeiwini Léonie <i>Vice-présidente du comité de bassin du Nakanbé</i>	SIGNÉ
	P	M. IDANI Bapandi Donatien <i>Directeur de la Prospective et de la Planification de l'agence de l'eau du Nakanbé</i>	SIGNÉ
	P	M. KOUDAKIDIGA Habdoulaye <i>Président du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau du Nakanbé</i>	SIGNÉ
	P	Mme LE FLOC'H Maud <i>Directrice et fondatrice du POLAU-pôle arts & urbanisme</i>	SIGNÉ
	P	M. MARMIROLI Bruno	SIGNÉ
	P	M. PROSPER Julien	SIGNÉ
	P	M. SEAC'H Patrick <i>Directeur départemental - DDT de Loir et Cher</i>	SIGNÉ
	P	M. SIRGUE Clément	SIGNÉ
	P	M. WENDPAGNANGDE Hilaire <i>Référent OiEau au Burkina Faso</i>	SIGNÉ
	P	M. ZIBA Job <i>Chef du service du Développement durable de l'agence de l'eau du Nakanbé</i>	SIGNÉ